

**DELIBERATION N° CR 61-11 DU 23 JUIN 2011**

Adoption de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

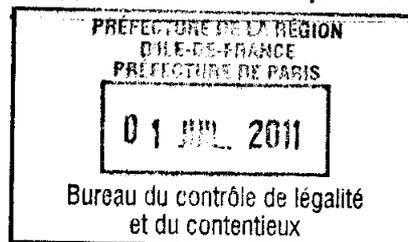
- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** La délibération CR n°90-06 du 5 octobre 2006 relative à l'adoption du schéma régional de développement économique ;
- VU** Le rapport CR 61-11 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** L'avis du Conseil Economique et Social Régional ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale et des contrats ruraux ;
- VU** L'avis de la commission des affaires internationales et européennes ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** L'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation, de l'économie sociale et solidaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article unique :**

Décide d'adopter la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation annexée à la présente délibération.

**Axe territorial :** région Ile-de-France



Vu et transmis à M. le Préfet de Région,  
en application de l'article 7 de la loi  
du 22 juillet 1982, le 01 JUL. 2011

**Le Président du Conseil Régional  
d'Ile de France**

JEAN-PAUL HUCHON

**ANNEXE A LA DELIBERATION : STRATEGIE  
REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET  
D'INNOVATION**



# **SRDEI**

## **Tome 1 : Stratégie**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	10
1. UN CONSTAT : une excellence menacée.....	12
2. UN PROJET : la conversion écologique et sociale .....	17
2.1 Le renforcement des PME/PMI.....	19
2.2 La valorisation du potentiel d'innovation.....	26
2.3 Le développement solidaire des territoires .....	29
3. UN PLAN D'ACTION : une intervention repensée.....	33
3.1 Mobiliser les financements nécessaires .....	33
3.2 Reconfigurer les outils d'intervention .....	34
3.2.1 Une plate-forme de services unifiée : « Paris Région Entreprises ».....	34
3.2.2 Une agence d'études et de prospective régionale.....	35
3.2.3 Une nouvelle Agence Régionale du Numérique.....	36
3.2.4 Une marque commune.....	37
3.2.5 Des aides économiques optimisées.....	38
Pilotage, suivi, évaluation .....	40
Perspectives financières.....	43
CONCLUSION .....	44

# INTRODUCTION

La Région Ile-de-France se propose de mieux cadrer son horizon en termes de développement économique et d'innovation en passant d'un Schéma à une **Stratégie**.

**La situation le commande.** Les priorités doivent être resserrées et renforcées sous le coup des effets économiques et sociaux de la crise, de l'érosion de la compétitivité francilienne par rapport à celle d'autres métropoles mondiales, tandis que des contraintes fortes pèsent désormais sur l'évolution des ressources régionales, et alors que corrélativement la loi de décentralisation de 2004 ne permet pas de dégager les capacités nécessaires pour appréhender vraiment les enjeux de l'économie de notre région.

**Cet exercice s'impose :** l'économie francilienne, en effet, fait face, essentiellement en raison de la crise et de l'affirmation de nouvelles puissances économiques redoutables, à **une accélération des tendances lourdes déjà observées dans le précédent SRDE : aggravation du déclin industriel, fragilité croissante du tissu des PME, stagnation de l'emploi et de sa qualité sociale, creusement des disparités territoriales et surtout, parallèlement, surgissement massif de la problématique environnementale.**

Ces évolutions obligent non plus seulement à composer une feuille de route des dispositifs à renforcer, modifier ou supprimer durant les prochaines années de la mandature, mais à **changer de perspective** pour concevoir :

- ✓ **une politique articulant les orientations de la mandature avec les perspectives de long / très long terme**, l'horizon de la décennie 2020 / 2030 constituant en cela une ligne de mire pertinente, particulièrement en regard du défi de la conversion écologique et sociale de l'économie et au regard des futurs grands projets structurants impactant directement le développement économique de la région tels que le réseau de transports Grand Paris Express,
- ✓ **une politique unifiant développement économique et innovation**, intrinsèquement liés en vue d'une juste appréhension des enjeux contemporains,
- ✓ **une politique visant à mieux coordonner, notamment en termes de gouvernance, les ressources encore trop dispersées des différents acteurs** œuvrant en faveur du développement économique, de manière à optimiser les **financements** et à gagner en efficacité d'action.

Fondée sur l'analyse de la situation économique générale de l'Ile-de-France et le bilan du SRDE 2006-2010<sup>1</sup>, la SRDEI se veut un document **d'objectifs et de moyens** en étroite imbrication avec les décisions structurantes prises à partir :

- ✓ du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF),
- ✓ du Schéma régional de la formation tout au long de la vie,
- ✓ du Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs (SRTL),
- ✓ de la Stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (ScoRAN).

La SRDEI tiendra également compte des préconisations partagées qui résulteront des travaux **des Etats Généraux pour la Conversion Ecologique et Sociale (EGCES)**, de l'Agenda 21<sup>2</sup> et du

---

<sup>1</sup> Bilan figurant dans la base documentaire.

**Plan Régional pour le Climat**, particulièrement celles relatives aux **critères des politiques régionales**, ainsi qu'aux économies d'énergie.

Par ailleurs, la Région, en tant que chef de file en matière de développement économique, promouvra une meilleure coordination et une meilleure cohérence des dispositifs mis en place par les autres acteurs économiques publics franciliens (Départements, établissements publics intercommunaux, communes, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, etc). Un effort de rationalisation en ce sens est en effet indispensable, tant les dispositifs publics locaux en matière de développement économique sont aujourd'hui nombreux, dispersés et donc illisibles pour les entreprises.

**La SRDEI a donc pour objectif de concrétiser l'ambition d'un développement durable des entreprises, des emplois et des territoires franciliens**, c'est-à-dire un développement à même de répondre aux exigences productives, écologiques et sociales qui forment les conditions nécessaires au maintien de la position de l'Île-de-France dans la compétition entre métropoles mondiales.

Dans cette optique, elle s'appuiera sur les avancées du SRDE précédent, mais aussi sur des ressources et des outils nouveaux, **afin de répondre à trois priorités de politique économique régionale :**

- **Le renforcement des PME et PMI,**
- **La valorisation du potentiel d'innovation,**
- **Le développement solidaire des territoires**

---

<sup>2</sup> Une politique d'achat responsable globale sur la totalité des marchés publics, commande de fournitures, de services, de travaux, généralisation de l'application du référentiel « Aménagement Construction Durable » sur le patrimoine régional.

# UN CONSTAT : UNE EXCELLENCE MENACEE

Avec une forte concentration de chercheurs, une population jeune et globalement bien formée, un tissu économique diversifié, un maillage de ses transports publics dans la zone centrale, une offre de bureaux, l'Ile-de-France est une région monde qui bénéficie d'atouts reconnus. Mais elle n'est pas exempte de faiblesses, dont les trois plus lourdes appellent une implication particulière :

## 1. La désindustrialisation

Dotée d'une économie tertiarisée, l'Ile-de-France demeure toutefois la première région industrielle française. Cette base productive, qui représente une spécificité forte à l'échelle des grandes métropoles mondiales, est toutefois fragilisée. Des destructions massives d'emplois témoignent de la tendance croissante à la **désindustrialisation** observée dans notre Région au cours des 20 dernières années (300 000 emplois industriels perdus depuis 1993).

La conjonction de facteurs récessifs (effets de la crise de 2008-2009) et de tendances structurelles - distanciation du lien entre PME locales subordonnées et firmes multinationales, aux conséquences accentuées par les comportements bancaires - **entraînera, si rien n'est fait, l'industrie non plus à se « restructurer » en perdant une partie de ses emplois, comme le constatait le SRDE 2006-2010, mais à cesser purement et simplement d'exister en Ile-de-France sur des segments complets**, avec les conséquences professionnelles, technologiques, sociales et territoriales qu'en subira l'économie francilienne dans son ensemble.

Par ailleurs, la désindustrialisation, plus rapide en Ile-de-France que sur le reste du territoire, est à l'origine de la dégradation qualitative de l'emploi : même si les services ont compensé les pertes d'emplois industriels, **la précarité est plus grande**.

## 2. Un potentiel d'innovation insuffisamment valorisé

Le diagnostic préalable à la **Stratégie Régionale d'Innovation** a fait apparaître que la « machine à innover francilienne » offrait un haut potentiel, conforme au poids de la région, mais dotée d'un faible « rendement ».

La grande dispersion des activités de recherche, qui peut être considérée comme un atout pour l'innovation, masque cependant une absence de réelle spécialisation. De plus, l'innovation reste trop faiblement portée par les PME franciliennes, qui ne bénéficient pas d'une connexion forte avec les établissements de recherche. En outre, force est de constater que l'écosystème entrepreneurial n'est **pas aussi dynamique** que dans les autres grandes métropoles.

### 3. Des disparités sociales et territoriales particulièrement profondes

Si les revenus des Franciliens sont nettement supérieurs à ceux de la province<sup>3</sup> et le taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale, les pauvres, toutefois, y sont plus pauvres qu'ailleurs.

Si l'écart de revenus entre l'Île-de-France et la moyenne nationale tend à se réduire progressivement, ce n'est pas le cas des inégalités infrarégionales.

Ces inégalités sociales renforcent les disparités territoriales : les Yvelines, les Hauts de Seine, Paris et l'Essonne sont les quatre départements français au revenu médian le plus élevé de France, tandis que la Seine Saint-Denis est celui au revenu le plus faible et le taux de pauvreté le plus élevé à l'échelle nationale (21,7 % de la population).

Ces inégalités sont d'autant plus marquantes qu'elles se traduisent dans certains cas sur un même territoire par un écart sensible entre activité économique et structure de la population résidente. Au vu des études menées par l'IAU pour mesurer l'indice de développement humain (IDH) au niveau des communes (indice IDH-2), **ces disparités sociales et territoriales sont encore plus nettes**, et font ressortir la réalité d'une Région Ile-de-France se caractérisant globalement par un très haut niveau de développement humain, mais littéralement coupée en deux selon une ligne Ouest (niveau de vie très élevé) / Est (niveau de vie plus faible).

---

<sup>3</sup> Un constat à nuancer par le fait que le coût de la vie est plus élevé en Île-de-France.

## MATRICE AFOM ÎLE-DE-FRANCE



### ATOUS

**Une métropole mondiale** : diversité culturelle, taille du marché, poids économique, richesse produite, sièges de firmes et d'organismes internationaux...

**Une région multi-spécialisée** : largement tertiaire mais avec une base industrielle importante par rapport aux autres villes monde et un fort potentiel agricole, elle dispose d'une économie diversifiée et bénéficie de la présence de grands groupes et centres de décision.

**Un poids lourd européen de la R&D** : dépenses de recherche, publications scientifiques, qualité des formations, visibilité de ses clusters, implantations de centres de R&D mondiaux.

Un lieu de référence pour l'événementiel, le tourisme, les congrès et salons.

**Une population jeune**, qui devrait permettre de mieux conjuguer l'avenir avec une stratégie ambitieuse.

**Une main d'œuvre globalement très qualifiée.**

**Des infrastructures et réseaux de qualité** : hub européen et accessibilité, grands quartiers d'affaires, système de santé, déploiement et usage des TIC...

### OPPORTUNITÉS

**Des atouts à valoriser dans la compétition internationale** : population résidente multiculturelle et touristes ambassadeurs potentiels de l'IDF, mobilité croissante des talents, participation aux réseaux de métropoles européennes...

**Un ancrage industriel susceptible d'avoir d'importants effets induits** en termes de développement de la R&D, des services aux entreprises, d'exportations... et de faciliter la transition écologique (identification des segments stratégiques et technologies d'avenir, éco-activités, éco-conception,...).

**La concentration des moyens de recherche peut être un vecteur efficace** pour produire des effets passerelles d'une technologie à l'autre, et pour se positionner sur les champs les plus innovants et se tourner vers les technologies durables.

**Un bassin de consommateurs très important** (résidents + touristes) ouvrant des perspectives de développement et de montée en gamme des activités de l'économie résidentielle (de nombreux besoins non pourvus, des emplois non délocalisables) : tourisme, services à la personne, circuits courts...

**Un contexte politique national a priori plus favorable au développement de l'Île-de-France** et des projets d'aménagement structurants qui renforcent la volonté des acteurs socio-économiques de s'impliquer de façon plus coordonnée.

### FAIBLESSES

**Une ouverture insuffisante à l'international** pour les entreprises, les salariés, les réseaux de R&D, les universités...

**Un effet d'agglomération sous-optimal** et un relatif affaiblissement de l'Île-de-France par rapport au reste du pays. Une accélération de la perte de compétitivité de certaines activités, notamment industrielles.

**Des capacités d'innovation et de développement non optimisées** (notamment pour les PME).

**Des PME fragiles** : taille critique, internationalisation, dépendance aux groupes, financement.

**Un système productif qui peine à se repositionner sur les filières porteuses.**

**Un marché du travail entravé par un certain nombre de difficultés** : fortes inégalités territoriales (chômage, accès à l'emploi), attractivité internationale ou expatriation des profils très qualifiés, image sociale dégradée à l'international, comme pour le reste de la France...

**Un réseau de transport à améliorer.**

**Des tensions fortes sur l'immobilier** (tant sur le logement que pour les locaux d'activité).

**Une gouvernance perfectible** : acteurs nombreux et jeux d'acteurs complexes

### MENACES

**Une concurrence métropolitaine renforcée et multiforme** : villes monde (Londres), nouveaux entrants (Dubai, Séoul), villes cluster spécialisées (Stockholm,...), challengers européens (Barcelone, Vienne...).

**Un risque de perte de compétitivité et de fragilisation de certaines activités** (transition économique).

**Une accélération des mutations économiques sous l'effet de la crise économique et financière.**

**Une aggravation des inégalités territoriales et sociales.**

**Un risque d'exclusion durable du marché du travail de certaines populations** (jeunes, peu qualifiés, étrangers, etc.).

**Une position de leader contestée sur le marché des congrès et salons professionnels** (notamment internationaux).

L'Ile-de-France est en outre confrontée à un triple défi :

### **a/ une crise économique majeure**

La crise financière de 2008 représente un choc économique et social inégalé depuis la seconde guerre mondiale. Si la réaction des pouvoirs publics a permis d'éviter l'enclenchement d'une spirale dépressive incontrôlable comme en 1929, cette crise laissera des traces à long terme au sein des économies occidentales, aux plans **des destructions d'emplois massives, d'une désindustrialisation accélérée, de l'explosion de l'endettement public**, de la capacité des établissements bancaires à financer le développement de l'économie en raison des règles prudentielles accrues.

Si le pire jusqu'alors semble avoir été évité et si l'Ile-de-France a plutôt moins mal réagi que le reste du pays face à une crise qui a d'abord affecté l'emploi industriel traditionnel, **la « sortie de crise » s'effectuera toutefois dans un cadre à la fois plus instable et plus contraint, et donc dans le temps long.**

### **b/ une transformation rapide de l'économie mondiale**

Indiscutablement, ce choc accélère les évolutions structurelles de l'économie mondiale, sous l'effet de la montée en puissance des économies émergentes et des transformations des systèmes productifs.

L'affirmation de nouveaux acteurs (Chine, Inde, Brésil mais aussi Corée, Turquie, Mexique...), renforce la compétition mondiale **y compris désormais dans le cadre d'activités à forte valeur ajoutée** (R&D, services aux entreprises...), tout en accroissant les tensions sur les marchés des matières premières et de l'énergie. **Ce sont des tendances durables** qui ne seront pas sans conséquences pour les économies des pays développés.

Parallèlement, les activités économiques se renouvellent profondément du fait de **l'évolution rapide des modes de production et de consommation**, résultant, entre autres :

- ✓ de la mobilité croissante des activités de services (y compris les centres de R&D),
- ✓ d'une fragmentation toujours plus profonde des processus productifs questionnant la notion même de **lieu de production** d'un bien,
- ✓ **de l'externalisation** par les grands groupes de ce qui n'appartient pas à leur cœur de métier,
- ✓ de la déconnexion des rythmes de croissance et d'investissement, entre ces grands groupes et les PME,
- ✓ de **l'omnipotence des critères de rentabilité financière** et de court terme dans la gestion des entreprises,
- ✓ de la possibilité de promouvoir les produits et les activités à l'échelle mondiale à un coût très faible via les TIC,
- ✓ ou encore du fait que l'information devienne un facteur de production à part entière, qu'il s'agisse de la veille concurrentielle, de la maîtrise des normes réglementaires ou de la recherche appliquée.

Ce mode productif toujours plus interdépendant et réactif contribue à **la dualisation du marché du travail** (accroissement des contrats temporaires), à la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises au cours de la décennie écoulée, et la progression sensible

des très hauts revenus (via le poids croissant du patrimoine – mobilier et immobilier - dans les revenus), **tandis que le nombre de travailleurs pauvres augmente.**

### **c/ une crise écologique mondiale**

**Depuis des décennies, le développement économique repose sur l'exploitation, jusqu'à l'épuisement, de ressources naturelles non renouvelables. De fait, notre croissance économique est fragilisée par l'augmentation durable des prix de l'énergie, l'épuisement des ressources en matières premières, les exigences sociales et règlementaires de la lutte contre le bouleversement climatique. D'autres conséquences de cette crise auront des répercussions économiques décisives : notamment, la perte de biodiversité qui mettra en cause une partie de notre agriculture.**

La contrainte énergétique et environnementale menace de façon inéluctable la survie des entreprises qui n'auront pas su ou voulu s'y adapter.

Aussi implique-t-elle la **conversion vers un nouveau modèle de développement**, supposant de réduire le recours aux énergies fossiles et de limiter au maximum les émissions de gaz à effets de serre, et favorisant de nouvelles façons de :

- **produire** : en généralisant l'éco-conception et les normes strictes de consommation énergétique dans les bâtiments,
- **consommer** : en dématérialisant le plus d'activités possibles, en valorisant l'usage plutôt que la possession de certains biens et services collectifs, en favorisant un comportement éco responsable des consommateurs au quotidien,
- **gérer les déchets et les recycler** : en développant les éco-activités et les process « d'économie circulaire »,
- **traiter les questions énergétiques** : en promouvant des énergies alternatives et les nouveaux matériaux.

Ces (r)évolutions économiques exigent une **appropriation de la part de tous les acteurs** (institutions publiques, organes représentatifs, entreprises, dirigeants, salariés), mais aussi une coordination des efforts pour démultiplier notre capacité collective d'investissement et d'innovation dans ces domaines majeurs.

**La Région Ile-de-France est prête à participer à cet effort en aidant les PME à s'adapter à cette nouvelle donne, par l'accompagnement et les financements appropriés.**

L'objectif n'est plus tant une recherche de performance accrue imposée par un modèle économique connu, que la création de nouvelles conditions de développement économique et humain ; il s'agit de prendre la mesure d'un véritable **changement de paradigme et d'en tirer toutes les conséquences opérationnelles.**

## **UN PROJET : LA CONVERSION ECOLOGIQUE ET SOCIALE**

La Région peut, soit subir passivement les impacts successifs d'un système confronté à ses limites avec toutes les conséquences sociales que cela implique, soit, forte de ses multiples atouts, aller de façon volontaire vers un nouveau modèle, conduire la transition en faisant de cet impératif une chance, de ces exigences une formidable opportunité.

Si beaucoup a déjà été fait dans le cadre du SRDE précédent, il convient désormais d'amplifier l'action régionale et surtout d'affirmer l'ambition de développer une économie plus sobre et donc plus robuste, et moins dépendante en termes de consommation d'énergie ou de matières premières ; d'encourager, dans ce cadre, une industrie mettant en œuvre de nouveaux processus de production, produisant des biens à forte valeur ajoutée qui intègrent une valorisation du durable, de l'usage et du partage en faisant appel à toutes les ressources de l'innovation technique, sociale et organisationnelle.

**Cette nouvelle économie est le seul mode pouvant réellement contribuer à réduire les déséquilibres territoriaux, et à offrir des perspectives d'avenir stimulantes.**

Le pari est bien de **renforcer l'efficacité de l'écosystème régional pour amplifier son développement, créer des emplois tout en améliorant le bien-être et réduisant l'empreinte écologique de l'activité économique.**

Pour autant, cet objectif ne sera vraiment adopté par les individus comme par les entreprises que s'il améliore concrètement le quotidien, suscite des activités nouvelles et permet à l'Île-de-France de monter en puissance dans trois secteurs stratégiques :

- ✓ **La santé,**
- ✓ **La mobilité,**
- ✓ **L'efficacité énergétique**

La dimension stratégique de ces secteurs vient du fait qu'ils sont suffisamment transversaux pour favoriser les fertilisations croisées et les diversifications, tout en s'appuyant sur une excellence régionale reconnue (mais pas toujours suffisamment perçue tant par ses habitants qu'à l'international) et en répondant à des besoins objectifs des Franciliens (la SRDEI souhaitant promouvoir une économie au service de l'homme).

**La Région mènera une politique énergétique déterminée et décentralisée,** en cohérence avec le Plan Régional pour le Climat. Sur le plan de l'offre, la Région apportera son soutien aux productions d'énergies renouvelables décentralisées et participera à la mobilisation croissante des collectivités en la matière. Sur le plan de la demande, les activités liées à la sobriété énergétique constituent un gisement d'emplois et d'innovations considérable. C'est dans cet esprit que la Région réaffirme, dans le double cadre de la SRDEI et du Plan régional pour le Climat, sa volonté d'appuyer la mise en œuvre, dans le cadre d'un nouvel opérateur public « Ile-de-France Energies Nouvelles », d'un programme ambitieux de travaux d'efficacité énergétique dans le parc public et privé ».

Toutefois, si cette conversion écologique est incontournable, elle représente aussi des coûts, plus ou moins élevés selon les secteurs et les entreprises, et elle est rarement rentable à court terme.

**La puissance publique a donc un rôle à jouer pour aider les entreprises à s'adapter efficacement à ce nouveau contexte. Cette contribution est d'autant plus nécessaire qu'il faut aller vite** pour combler le retard pris et saisir à temps les nouvelles opportunités. Il s'agit bien de repenser la notion même de développement dans le cadre d'un monde fini (en articulant les notions de progrès et de limite), **ce qui implique à la fois des moyens financiers et une forte capacité d'innovation technologique et sociale.**

L'enjeu est donc d'évoluer vers **un modèle de développement équilibré** (entre court et long terme, entre activités existantes et nouvelles, entre territoires...) en s'appuyant sur les spécificités régionales, ce qui induit notamment :

- ✓ Une capacité **d'identifier** les points forts de l'économie régionale (entreprises phares, secteurs d'activité stratégiques, laboratoires de recherche de rang mondial, technologies d'avenir...) et **d'accompagner** leur développement ;
- ✓ Une forte aptitude à **l'innovation** sous toutes ses formes pour assurer le dynamisme et le renouvellement des activités productives ;
- ✓ Une **vision mondiale** car le développement des entreprises franciliennes – et la création d'emplois qui en découle – dépendra pour une bonne part de la capacité à produire à grande échelle et à s'ancrer sur les marchés les plus dynamiques ;
- ✓ **Un refus de tout dumping social et environnemental**, fondé sur la conviction qu'un haut niveau d'exigence en la matière peut être un vecteur de développement et d'attractivité.

L'objectif de cette stratégie est de mettre l'Île-de-France en **mouvement** autour d'un projet viable et fédérateur, de lui donner **une nouvelle visibilité** à l'échelle mondiale, dans le cadre d'un nouveau paradigme économique appelant à la fois une conversion du regard (mise en œuvre d'indicateurs alternatifs au PIB et vision renouvelée de la valeur créée par les entreprises), un changement de pratiques (prise en compte de nouvelles exigences pour rationaliser et produire autrement) et une transformation des activités productives .

Il ne s'agit pas de « plaquer » des modèles de développement importés sur la réalité francilienne, car il n'en existe pas face à ce nouveau modèle, mais bien **de s'appuyer sur l'existant pour impulser une nouvelle dynamique**. L'histoire récente conforte en effet l'idée d'une différenciation croissante des modèles de développement et de l'absence de « one best way ». C'est à la fois une bonne nouvelle et une responsabilité accrue, qui impose d'inventer lucidement **un modèle de développement original et efficient axé sur :**

- ✓ Un **développement durable**, car l'économie est appelée à se transformer profondément au cours des années à venir. Le monde qui vient sera impitoyable pour les entreprises et les organismes publics qui ne prendront pas en compte les exigences environnementales, qui ne réduiront pas leur recours aux ressources naturelles et leurs émissions de déchets ou qui feront preuve d'irresponsabilité sociale. Cela suppose d'adopter une vision plus offensive pour exploiter pleinement les ferments d'innovation d'une économie en mutation.
- ✓ Un **développement global** car le développement économique francilien est indissociable des problématiques transversales d'une grande métropole ouverte sur le monde. La cité-région doit nourrir, loger, former, assurer la mobilité, l'équilibre de vie et la sécurité de ses habitants. La réponse à ces besoins métropolitains suppose des investissements, de l'innovation, l'invention de nouveaux usages. C'est un formidable appel à projets permanent pour le système de production et d'innovation régional et c'est la condition pour que sa population, qui est sa richesse première, s'y développe. **Améliorer la qualité de vie est un enjeu stratégique-à la fois condition et vecteur**

**de développement-pour une métropole qui perd une part croissante de ses habitants au profit des autres régions et qui n'attire pas autant qu'elle le devrait les classes créatives, toujours plus mobiles à l'international.**

- ✓ **Un développement cohésif** car un développement qui laisse sur le bas-côté une partie de la population est voué à l'échec. **Réduire la pauvreté et la précarité représente une véritable urgence pour une région caractérisée par une différenciation sociale plus marquée** que dans tout le reste du pays. Un des enjeux majeurs de la stratégie de développement économique est donc de créer des emplois pérennes sur l'ensemble du territoire régional. De ce point de vue, **l'artisanat peut jouer un rôle majeur** en termes de cohésion et de développement des territoires, étant constitué d'entreprises de proximité, d'emplois stables, qualifiés et non délocalisables. Ce secteur devant aujourd'hui faire face à plusieurs menaces, la Région élaborera, sur la base des travaux réalisés durant les Assises régionales de l'artisanat, un Plan Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA), afin d'améliorer les dispositifs de soutien déjà existants et afin de lui permettre d'envisager de nouvelles perspectives de développement.

Au regard de ce qui précède, la Région se fixe trois **priorités opérationnelles**, étroitement articulées entre elles :

1. **Le renforcement des PME/PMI d'Ile-de-France**, encourager à la fois leur création, leur transmission et leur reprise, mais aussi leur croissance (pour franchir les seuils des 50, puis de 250 salariés), par des outils et moyens adaptés,
2. **La valorisation de son potentiel d'innovation** pour viser la satisfaction des besoins économiques, mais aussi celle des besoins écologiques et sociaux, dans une optique d'innovation responsable,
3. **Le développement solidaire des territoires** pour faire correspondre la stratégie économique globale de la Région aux spécificités, potentialités et besoins locaux, notamment ceux des territoires économiquement vulnérables.

## 1. Le renforcement des PME/PMI

La Région a pour ambition de favoriser la croissance des PME/PMI franciliennes, notamment pour leur permettre de négocier le virage de la conversion écologique, et d'accéder plus largement au développement international.

Elle vise ainsi d'ici à 2015, le développement de 500 PME/PMI afin qu'elles dépassent le seuil des 50 salariés et le doublement du nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) industrielles.

La Région considère en effet que les PME dont la faible propension à croître, à exporter et à innover<sup>4</sup> représente une des faiblesses structurelles de l'économie régionale, constituent son public **prioritaire** parce qu'elles :

<sup>4</sup> Si cet état de fait se vérifie aussi à l'échelle nationale, il est d'autant plus frappant en Ile-de-France où l'environnement est a priori plus favorable à la croissance et à l'innovation. .

- ✓ Contribuent au maintien d'une chaîne de valeur complète en Ile-de-France sur les segments stratégiques d'aujourd'hui et de demain ;
- ✓ Sont réparties sur l'ensemble du territoire régional et peuvent donc contribuer à un développement plus équilibré de l'économie francilienne ;
- ✓ Ont davantage besoin que les grandes entreprises d'être aidées pour mettre en œuvre la conversion écologique et sociale.

Elle accompagnera en priorité les PME ayant une véritable stratégie de développement, tout en proposant des solutions aux entrepreneurs n'ayant pas, à court terme, de perspectives de croissance. Pour ce faire, outre le soutien à l'innovation et la mobilisation d'outils de financement plus offensifs visant à renforcer sensiblement leurs fonds propres évoqués plus loin, la Région souhaite aider les PME-PMI via :

1. **L'appui à la conversion écologique et sociale ;**
2. **Une politique industrielle renouvelée**
3. **Le concours à l'immobilier d'entreprises ;**
4. **Un meilleur accès à la commande publique ;**
5. **Le soutien à l'entrepreneuriat et à la transmission – reprise ;**
6. **La promotion de l'économie sociale et solidaire ;**
7. **L'accompagnement à l'international.**

## 1. L'appui à la conversion écologique et sociale

Conformément à l'ambition affichée, la Région souhaite mener une **action d'envergure pour aider à la conversion écologique et sociale des entreprises présentes sur son territoire**. Ce faisant, elle ne cherche pas à imposer des contraintes supplémentaires à des acteurs qui en ont déjà beaucoup mais à **les aider, y compris financièrement, à prendre une longueur d'avance par rapport à des évolutions inéluctables et à faire progressivement passer le message selon lequel un haut degré d'exigence sociale et environnementale peut être aussi créateur de valeur (nouveaux produits, nouveau positionnement marketing, réduction de coûts cachés, valorisation financière de l'entreprise...<sup>5</sup>)**.

Intégrer la dimension du développement durable implique en effet de porter un nouveau regard sur le coût réel des activités portées par l'entreprise, en adoptant **une approche globale de la performance**. Cette démarche peut se traduire notamment par une refonte des processus de production ainsi que des circuits d'approvisionnement et de distribution, un positionnement de marketing différent, une meilleure valorisation de l'entreprise en cas de rachat, l'incitation à l'innovation et à l'hybridation...

**Concrètement**, la Région propose de :

- Accompagner les entreprises dans leur démarche conversion écologique et sociale en mobilisant à cette fin les aides régionales ;
- Proposer des offres de diagnostic et d'appui stratégique via ses organismes associés – et en particulier Paris Région Entreprises – et à travers une aide au conseil spécifique ;
- Inciter les PME stratégiques ainsi que les entreprises bénéficiaires de ses aides à se faire certifier (EMAS ou ISO 14001) ;
- Accompagner, à travers des bonifications, les PME-PMI dans la mise en œuvre de Systèmes de management environnemental (SME), de démarches de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), dans l'utilisation de procédés d'éco-conception ou d'Analyses du Cycle de Vie (ACV) ;
- Aider financièrement les TPE et PME selon des modalités spécifiques (incitation, conditionnalité, sur le modèle de ce qui est déjà fait dans le cadre de PM'up, mais avec des adaptations liées au mode d'intervention, par exemple le capital investissement ou la garantie de prêt bancaire) ;
- Valoriser les réussites exemplaires et promouvoir les dispositifs et offres de service en la matière (diagnostics énergie, bilan carbone, 123 environnement, etc.) ;

<sup>5</sup> Le fait que certains fonds d'investissements, y compris « classiques », prêtent une attention croissante à ces dimensions confirme ce point s'il en était besoin.

- Accompagner la sortie du statut d'auto-entrepreneur pour les créateurs d'entreprises et promouvoir des parcours de création qui leur assurent une protection sociale suffisante.

## 2. Une politique industrielle renouvelée

Le soutien aux PME s'appliquera prioritairement à l'industrie<sup>6</sup> pour les raisons suivantes :

- ✓ Elle demeure **une spécificité francilienne** forte à l'échelle mondiale, mais en repli rapide ;
- ✓ Elle est susceptible, au-delà de la préservation légitime des emplois et des compétences, d'avoir des **effets d'entraînement puissants** sur le reste de l'économie (services aux entreprises, R&D) et sur la capacité à exporter, comme sur l'attractivité régionale : Maintenir et développer un savoir faire industriel (en conception comme en production) est essentiel pour disposer d'un écosystème diversifié, dynamique et innovant à l'heure où l'articulation industrie – services s'avère toujours plus forte ;
- ✓ Elle est plus touchée par l'évolution des normes environnementales, la fragilisant à court terme, mais aussi **susceptible d'avoir rapidement un effet positif sur l'environnement**, pour peu qu'elle soit accompagnée efficacement dans cette démarche ;
- ✓ **Elle est appelée à se développer au travers de nouvelles activités ou de nouveaux processus productifs** : le soutien à l'industrie ne doit pas être envisagé sous un angle défensif, même si de nombreux secteurs (automobile, télécom, optique...) vont connaître de profondes mutations. Par ailleurs, ces mutations seront notamment accentuées par la mise en œuvre prochaine de nombreuses infrastructures de transports dans le cadre du Plan de mobilisation pour les transports et du projet Grand Paris Express. Ceci nécessitera une attention particulière à l'égard du pôle spécifique que constituent les industries franciliennes liées aux transports en commun, susceptibles d'être fortement sollicitées par la commande publique.

Cette priorité accordée aux PMI se traduira notamment par le développement de l'écologie industrielle et par l'encouragement des croisements entre les filières.

### 2.1 Développer l'écologie industrielle

Les activités industrielles sont fortement consommatrices de ressources naturelles et engendrent des pertes substantielles d'énergie ou de matière (déchets, rejets liquides, chaleur, etc.). Les approches actuelles en matière de limitation ou de traitement de ces pertes reposent essentiellement sur leur prise en compte en fin du processus de production, ne favorisant que rarement la réutilisation et occasionnant le plus souvent une concentration des pollutions (boues de station d'épuration par exemple) et des coûts élevés à la charge des entreprises ou des collectivités concernées.

**Forte de ce constat, la Région Île-de-France s'engage à favoriser la conversion du système industriel actuel vers un modèle soutenable**, inspiré par le fonctionnement cyclique des écosystèmes naturels. **En pratique**, elle s'attachera à promouvoir les démarches de rénovation ou de création de parcs industriels visant à :

<sup>6</sup> Par « industrie » on entend ici toute activité de conception ou de production de biens ou de services intermédiaires. Il s'agit donc bien de Industrie et des fonctions support (comme par exemple la modélisation 3 D qui est essentielle pour l'ingénierie industrielle, la santé, le commerce électronique...)

- ✓ **Valoriser les déchets d'une filière** comme ressource pour cette même filière, ou pour une autre filière, de manière à limiter les déchets ultimes ;
- ✓ **Boucler les cycles de matières** et minimiser les émissions de produits polluants dans l'environnement ;

Ces incitations s'appuieront sur une **action de développement foncier spécifique, via l'Etablissement Public Foncier régional**, pour favoriser l'implantation de tels sites « éco-industriels ».

Dans le même esprit, **la requalification et la mise aux normes des bâtiments industriels représentent un enjeu majeur** auquel la Région pourra utilement contribuer pour accélérer la conversion écologique, tout en aidant les entreprises industrielles à se développer sur place.

**Enfin, la Région complètera son dispositif-phare, le programme « PM' up », par un soutien financier aux PME visant à prendre en charge les études et diagnostics sur leur bilan écologique et une partie des investissements qu'elles consacreront à la réduction de leur empreinte carbone.**

Par ailleurs, toujours dans l'objectif de positionner les entreprises franciliennes à la pointe des réponses aux problèmes posés par le changement climatique, il faudra faciliter l'adaptation rapide de nos politiques, par la réalisation d'études prospectives, la tenue de réunions publiques, voire l'animation de réseaux d'acteurs sur divers sujets. En particulier, la Région pourra s'attacher à promouvoir le recyclage industriel des métaux rares ou terres rares.

## 2.2 Encourager les croisements entre filières

Les « Plans filière »<sup>7</sup> focalisés sur l'industrie seront **poursuivis et approfondis**, en relation avec les partenaires de la Région. Ils seront néanmoins tous actualisés de manière à :

- ✓ **Intégrer un volet sur la responsabilité sociale et environnementale**, car c'est au travers d'actions collectives du type « plan filière » que l'on peut mobiliser le plus grand nombre d'entreprises à la fois.
- ✓ **Inciter fortement aux échanges et aux croisements de filières**, dans la mesure où chacun s'accorde à voir dans ces croisements une source notable de projets innovants, d'activités nouvelles, de création de valeur et d'emplois.

A cette fin, et dans la continuité de ce qui a pu déjà être entrepris- notamment en collaboration avec les pôles de compétitivité - la Région souhaite encourager les fertilisations croisées à travers des appels à projets portant sur **trois champs prioritaires** :

- ✓ **La santé** (e-santé, biotechnologies, pharmacie, nutrition et qualité de l'alimentation, lutte contre les impacts de l'environnement sur la santé, lutte contre le vieillissement et la dépendance, services à la personne...)
- ✓ **La mobilité** (intermodalité et systèmes d'information afférents, véhicules décarbonés, télétravail,...)
- ✓ **L'efficacité énergétique**, (efficacité énergétique des produits, des process et des réseaux, éco-matériaux, recyclage et valorisation des déchets, outils de mesure de la pollution, production d'énergies alternatives...).

<sup>7</sup> Dont la liste est précisée dans la base documentaire.

Croisant production de biens et de services, conception et production, innovation sociale et technologique, ces champs prioritaires s'appuient sur des compétences majeures, fortement présentes en Ile-de-France, tout en répondant à **des enjeux sociétaux décisifs**. A ce titre, ils peuvent représenter un vecteur privilégié de la conversion écologique et sociale que la Région souhaite promouvoir dans le cadre de cette stratégie.

La Région souhaite également, dans le cadre de la SRDEI, réaffirmer son soutien au développement des industries créatives franciliennes (architecture, publicité, cinéma, audiovisuel, vidéo, photographie, musique, spectacle vivant, arts et antiquités, mode, édition, jeux vidéo, logiciels, design et artisanat d'art). Cette volonté se traduira par la prise en compte globale de la créativité et de l'innovation à l'échelle régionale en mêlant culture, économie et technologie. Accompagner les acteurs des industries créatives au sein d'économies globalisées, capitaliser sur leurs compétences pour qu'ils innovent dans les contenus et les technologies afin de rester compétitifs, les fédérer autour des enjeux communs de la numérisation et des convergences d'usage, aider au redéploiement des activités sur le territoire francilien sont ainsi autant de défis à relever pour la métropole francilienne.

Enfin, à travers sa capacité à faire émerger de nouvelles représentations, de nouvelles pratiques centrées sur les utilisateurs, en porosité avec les évolutions sociétales, le « design » est non seulement un atout de la région dès lors qu'il irrigue les processus de conception et de production au sein des PME-PMI, il est aussi un élément à prendre en considération dans l'ensemble des filières soutenus par la Région. Le Lieu du design, organisme associé à la Région, est approprié pour assurer sa promotion en lien avec Paris Région Entreprises.

### 3. Le concours à l'immobilier d'entreprises

L'Ile-de-France se désindustrialise aussi faute de disposer de locaux adaptés à des coûts abordables (au moins dans sa zone centrale). Cet état de fait pousse les entreprises présentes à s'éloigner et constitue **un frein** objectif à des extensions ou à de nouvelles implantations.

Pour compenser cette carence, la Région compte développer **une offre adaptée, en qualité et en quantité**, tout en favorisant le regroupement des entreprises sur de grands territoires économiques qui permet d'appliquer les principes de l'économie circulaire, de massifier les transports de marchandises et de privilégier les déplacements par transports collectifs.

**La Région concentrera des financements sur la création d'écoparcs / écopôles, y compris dans les ZAE existantes**, pour concrétiser au mieux l'idée « **d'économie circulaire** », c'est-à-dire les aménagements et les équipements concourant à recycler les déchets.

### 4. Un meilleur accès à la commande publique

Par sa délibération n° CR 40-10 de septembre 2010 jetant les bases d'un « **Small Business Act** » francilien, la Région a souhaité faciliter l'accès des PME à la commande publique (pour leur permettre de développer leur activité et de se constituer des références exploitables).

Parmi les moyens déjà décidés et qui seront progressivement mis en œuvre :

- **l'adhésion de la Région elle-même au programme Pacte PME** qui regroupe les grands comptes publics et privés qui affirment leur volonté de favoriser l'accès des PME à leurs commandes,
- **la mise en place d'un dispositif francilien ouvert à l'ensemble des acheteurs publics en Ile de France, afin de constituer un total de commande économiquement significatif, et comportant :**
  - a) un portail commun d'avis, consolidant et rendant accessible une part élevée des commandes publiques,
  - b) une plateforme de dématérialisation couvrant les fonctionnalités rendues obligatoires par le code des marchés publics (téléchargement des cahiers des charges et réponses électroniques) et comprenant des modules complémentaires facilitant la dématérialisation complète de la chaîne d'achat (groupements de commande, formulaires en ligne, transmission au contrôle de légalité, etc.),
  - c) un site d'information Marchés Publics destiné à mettre en réseau des structures d'achat public des diverses collectivités franciliennes avec l'organisation de forums d'échanges d'information et comportant la création d'un observatoire de l'achat public. Cette mise en réseau d'acheteurs publics permettra de promouvoir les bonnes pratiques et notamment l'achat durable (clauses sociales, environnementales, éthiques), en écho à l'agenda 21, au Plan régional pour le climat et aux Etats généraux de la conversion écologique et sociale.

Ces outils en cours de réalisation devraient faciliter grandement l'accès des PME à la commande publique. Ils ne seront toutefois pleinement efficaces que si parallèlement la Région et les collectivités partenaires s'imposent une stratégie d'allotissement de leurs marchés et/ou d'insertion de clauses favorisant les réponses portées par des groupements de PME ou des réponses conjointes grandes entreprises et PME.

## 5. Le soutien à l'entrepreneuriat et à la transmission - reprise

Pour favoriser l'émergence d'une génération nouvelle d'entrepreneurs, et répondre aux problèmes de départ à la retraite de nombreux dirigeants de PME/PMI dans les dix prochaines années (notamment dans l'artisanat<sup>8</sup>), la **transmission-reprise des entreprises sera fortement soutenue.**

En lien avec le Schéma Régional des Formations et les actions déjà menées par les organismes consulaires ou les organisations d'employeurs, des actions spécifiques relatives à la qualification, la requalification et la formation des repreneurs d'entreprise seront développées. Dans ce cadre, un effort particulier sera porté sur **les projets de reprise d'entreprise par ses salariés.**

La Région participera à des campagnes de sensibilisation à la création/reprise d'entreprises dans les grandes écoles, les universités, les lycées, notamment professionnels, et les CFA.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux habitants des territoires en difficulté qui expriment un désir d'entreprendre plus fort que la moyenne nationale, parce que la création d'entreprise représente un levier pour leur insertion professionnelle<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Un plan de développement de l'artisanat figure dans la base documentaire..

<sup>9</sup> 1 jeune habitant des quartiers sur 2 déclare avoir envie de créer, d'après un sondage Ipsos mené en mars 2006 pour l'ADIE, confirmé par un plus récent datant d'octobre 2010, commandité par la CDC).

Cette population entreprenante ne peut passer à l'acte par manque de réseaux, d'informations sur les aides et services mobilisables<sup>10</sup>.

La mise en œuvre du programme régional d'actions de développement économique spécifiquement dédié aux quartiers depuis fin 2007<sup>11</sup> a permis de construire une offre de services aux entrepreneurs issus de ces territoires et d'en améliorer l'accessibilité des outils.

Le bilan positif de ce programme mis en œuvre sur la période 2008/2011 incite à **la poursuite de l'effort financier régional en direction de ces entrepreneurs potentiels.**

**La Région encouragera la création de plateformes de services mutualisées pour les PME intégrant la mise à disposition de locaux et de services aux entreprises (expertise en matière de ressources humaines, expertise juridique pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, expertise pour aider les entreprises à exporter).**

## 6. La promotion de l'Economie Sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire contribue de façon croissante aux activités de production et de services de la région (en 2010 elle représente 10% des emplois franciliens) ; elle joue un rôle d'expérimentation auprès de tous les secteurs économiques, dans la capacité qu'elle a de conjuguer efficacité économique, excellence sociale et impératif écologique.

Les activités développées par les acteurs de l'ESS prennent souvent en compte ces trois dimensions et intègrent, à la convergence de l'utilité sociale et de la performance économique, des principes comme :

- **la démocratie** : implication des acteurs dans les projets portés au moyen d'une gouvernance adaptée,
- **l'économie du territoire** : les activités d'économie sociale et solidaire s'efforcent d'être des acteurs innovants d'une économie de proximité,
- **le partage de la richesse produite**, au profit exclusif du projet et parfois des salariés.

Les acteurs de l'ESS – le mouvement coopératif, des entrepreneurs sociaux, de l'insertion par l'activité économique, de la finance solidaire, des régies de quartier... – doivent pouvoir diffuser ces pratiques dans toute l'économie.

Ils sont les principaux porteurs de **l'innovation sociale comme de l'innovation de nouveaux modèles économiques** et seront, à ce titre, couverts par les dispositifs de développement économique.

En tant que telle, l'Innovation sociale fera l'objet d'Appels à Projets spécifiques, et sera structurée par un « Plan de développement de l'Innovation sociale en Île-de-France ».

**Ainsi, la Région favorisera l'émergence d'une génération nouvelle d'entreprises sociales et fera du renforcement des capitaux permanents des entreprises de l'ESS une de ses priorités.**

<sup>10</sup> La part de l'Île-de-France dans l'activité de plusieurs dispositifs voués aux créateurs d'activité les plus en difficulté est ainsi très faible : entre 10 et 13% des bénéficiaires de l'Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprise, du Prêt à la Création d'Entreprise, ou de l'ADIE, alors même que l'Île-de-France rassemble 26% de la création d'entreprise nationale.

<sup>11</sup> Elaboré dans le cadre du Schéma Régional du Développement Economique, grâce à un travail partenarial avec notamment la participation des opérateurs et institutions desdits quartiers, le programme d'actions inscrit au rapport cadre « Emploi et territoires », voté en septembre 2007, est mis en œuvre depuis 2008.

La Région affichera son volontarisme en doublant, sur la mandature, son effort en direction du secteur de l'ESS. En lien avec l'Atelier (centre de ressources régional de l'ESS), il s'agira de :

- Porter et coordonner l'ensemble des acteurs et des dispositifs de soutien à la création d'activités, de l'émergence au financement des projets, en passant par l'accompagnement : couveuses, CAE, têtes de réseau, financeurs tels que France Active, l'ADIE, etc.
- Soutenir les événements de promotion du secteur, notamment ceux qui, au plus près du territoire, visent avant tout à développer l'emploi local et le commerce de proximité ;
- Stimuler la demande via les marchés publics. La Région devra instituer une priorité, à compétence égale, aux acteurs de l'ESS. En particulier, dans le respect de l'article 53-IV du code des marchés publics, la Région réservera une partie de ses appels d'offres à des entreprises de l'ESS.

## 7. L'accompagnement à l'international

**L'implication à l'international est un des moteurs du développement des PME**, d'une part parce qu'elle permet de dégager de nouveaux débouchés, d'autre part parce qu'une corrélation forte existe entre la capacité exportatrice et celle à innover (l'accès à de nouveaux marchés permettant également de s'approprier de nouveaux usages ou de nouveaux concepts).

La Région accompagnera les PME franciliennes à l'international par la création de nouveaux points d'appui internationaux sur le mode de la plate-forme technologique de San Francisco (attractivité, partenariats de recherche et technologiques, appui aux PME innovantes) qui seront localisés dans de grands territoires innovants.

De la même façon, les sociétés en développement demandent à rencontrer des clients potentiels, des chercheurs, des réseaux d'innovation, des partenaires commerciaux. **L'organisation de rencontres d'immersion permettra de satisfaire ces besoins.**

La mobilisation des grands groupes franciliens dans les pays cibles et des investisseurs étrangers en Ile de France de ces pays est également à rechercher.

Enfin, **des contacts de pays à pays** seront développés dans l'idée de faire partager des problématiques communes à des incubateurs, hôtels d'entreprises ou pépinières, ou encore la création de fonds d'amorçage bilatéraux sera encouragée entre l'Ile-de-France et une Région à fort potentiel de partenariat : Un tel fonds, par exemple, pourrait prendre des participations croisées dans des startups des deux Régions.

L'aide à l'international ne sera pleinement efficace que si elle s'inscrit dans un **accompagnement dans la durée, dans le cadre d'une approche stratégique, globale et séquencée** plutôt qu'un appui ponctuel.

## 2. La valorisation du potentiel d'innovation

Cette priorité accordée à l'innovation s'appuie sur un double constat :

- ✓ L'innovation est **un outil essentiel pour répondre à la fois aux défis de la conversion écologique et renforcer** le positionnement des PME-PMI dans un univers de plus en plus concurrentiel ;
- ✓ **Le potentiel** de la « machine à innover » francilienne doit être sensiblement accru.

**Facteur d'attractivité**, l'innovation sous toutes ses formes, comprise comme la mise en œuvre d'une idée nouvelle sur le marché, est un atout incontournable pour le développement économique du territoire.

L'innovation, technologique ou non, naît d'un bouillonnement informel réunissant des talents, des créatifs, des chercheurs intéressés par l'aventure économique, des conseils privés, des entrepreneurs, des financeurs, des intermédiaires de toutes natures. **Elle est donc plurielle, multi-partenaire et multiforme.** Elle peut être issue d'avancées technologiques, tirées par la demande et les attentes des usagers, ou encore provenir de la volonté d'entrepreneurs déterminés à concrétiser une idée informelle au départ ; d'où la nécessité d'accompagner les aides aux entrepreneurs (existants ou potentiels) par des actions transversales susceptibles de favoriser les interactions de personnes et de concepts.

En 2010, la Région Île-de-France s'est dotée, aux côtés de l'Etat, d'une **Stratégie régionale d'Innovation**. Les études et diagnostics élaborés à cette occasion ont contribué à nourrir les travaux menés dans le cadre de la SRDEI, assurant une cohérence entre les deux processus.

Les axes stratégiques de la SRI<sup>12</sup> pour l'Île-de-France, inscrits par ailleurs dans la stratégie « **Europe 2020 : Europe intelligente, durable et inclusive** », fixent un cap qui vise à renforcer l'efficacité des transferts de technologies et faciliter le parcours des entrepreneurs innovants franciliens ; favoriser les interactions entre les grands pôles d'innovation et l'ensemble des territoires de la région ; conforter l'Île-de-France comme région leader pour la prise en compte des grands enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux comme moteurs de l'innovation.

Sur ces bases, la Région entend déployer son action dans les directions suivantes :

### 1. Rapprocher le monde de la recherche et de l'entreprise

Pour ce faire, il convient à la fois de monter en puissance en termes de **valorisation de la recherche et de sensibilisation des chercheurs à l'entrepreneuriat** (pour leur permettre soit de porter leurs projets dans de bonnes conditions, soit de mieux identifier les projets susceptibles d'être transformés en activité économiquement viable).

**Concernant la valorisation**, la Région propose d'une part de renforcer son soutien à des lieux dédiés à la maturation/incubation des projets avec un accompagnement appuyé de leurs

initiateurs (chercheurs en particulier), et d'autre part de développer des actions novatrices en faveur de la valorisation de la recherche, en partenariat avec les universités ou de préférence avec les PRES concernés et en articulation avec les SATT franciliennes.

**Quant à la sensibilisation des chercheurs à l'entrepreneuriat**, la Région favorisera l'embauche de docteurs par les PME/PMI au travers d'un appui régional via les universités ou les PRES.

Enfin, la Région s'engagera à renforcer au mieux les liens entre les entreprises et la recherche académique (via des plateformes technologiques mutualisées par exemple, des projets de R&D collaboratifs, des laboratoires communs, des bâtiments mixtes...) pour **contribuer à la diffusion de cette culture partagée** qui constitue aujourd'hui un point faible de l'écosystème francilien.

## 2. Favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises

**En vue de passer le cap de la création d'entreprises**, les incubateurs jouent un rôle déterminant. Leur nombre en Ile-de-France est conséquent, mais ces structures nécessitent d'être mieux financées avec une offre plus intégrée au regard des besoins multiples des jeunes pousses : la formation à l'entrepreneuriat, l'aide à la levée de fonds, l'appui au développement international, l'insertion dans un écosystème et l'accompagnement aux projets collaboratifs.

**En amont de la création d'entreprise**, il convient, afin de susciter des initiatives, de mettre en relation des managers expérimentés et des chercheurs porteurs de projet. Ce soutien à l'entrepreneuriat est particulièrement attractif pour des chercheurs non franciliens.

**Après l'incubation**, les entreprises demeurent fragiles. Les pépinières et les hôtels d'entreprises sont des lieux privilégiés à soutenir et développer, notamment en préemptant des locaux désaffectés pour leur installation.

## 3. Faciliter les mises en relation technologiques

Dans un souci de **visibilité** des compétences disponibles dans les laboratoires et de renforcement des collaborations entre le monde de l'entreprise et de la recherche, il s'agit de développer tous les outils qui y contribuent : cartographies, annuaires, courtage en technologies, etc.. L'objectif consiste en particulier à diffuser l'innovation dans les PME « classiques » qui méconnaissent la diversité de l'offre présente sur le territoire francilien et peinent à en identifier les accès.

Sur ce point, le **Centre Francilien de l'Innovation** verra ses capacités d'interface renforcées afin d'assurer ce lien entre les besoins économiques des PME ou des territoires et les ressources intellectuelles ou technologiques présentes dans les équipes de recherche.

---

<sup>12</sup> La Stratégie Régionale de l'Innovation pour l'Ile-de-France a été réalisée en juillet 2010, en collaboration avec l'Etat, et à la demande de la Commission Européenne. La SRI permet la mise en place d'actions opérationnelles destinées à donner au territoire francilien un véritable leadership en termes d'innovation.

Pour la filière agro-alimentaire plus spécifiquement, la Région s'appuiera sur le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France, acteur clé dans ce domaine.

#### 4. Soutenir l'excellence numérique francilienne

Dans un contexte général de globalisation et de compétition internationale, **le numérique constitue un moteur de l'innovation, un levier de la croissance et du développement durable**. Aussi la Région se doit-elle, non seulement de consolider ses avantages comparatifs, mais aussi de prendre des avantages compétitifs pour son propre territoire et les acteurs qui y évoluent.

L'intervention régionale consiste donc en un soutien aux initiatives contribuant à la création de valeur dans l'univers du numérique, notamment pour leurs effets d'entraînement sur le reste de l'économie et sur l'ensemble de la société, en favorisant l'expression de la créativité et du savoir-faire des talents et des expertises franciliennes.

Tout en poursuivant son accompagnement de l'écosystème « traditionnel » en particulier au travers de sa participation aux pôles de compétitivité Cap Digital et System@tic, la Région apportera un appui déterminé à la consolidation de modèles (*open source*, FabLab communautaires, *barcamps*, etc.) ou de thématiques (*IT for Green*, *Green for IT*, *open data*, cartographie ouverte, *serious gaming*, etc.) **visant à une appropriation partagée des technologies dans le cadre d'objectifs de performance durable**.

Enfin, les travaux de la SRDEI ont montré le caractère décisif de la dimension expérimentale dans les processus de production de valeur. Le dispositif régional spécifique d'expérimentation numérique sera renforcé pour accompagner l'émergence de nouveaux projets, en conservant le principe opérationnel des appels à projets régionaux tout en lui adjoignant un dispositif d'aide directe de projets co-élaborés par la Région sur des thématiques prioritaires, à l'image de Silicon Xpérience en matière de *beta-testing* d'usages.

#### 5. Mener une politique d'expérimentation ambitieuse

**L'innovation se situe, en effet, au croisement de la recherche, des enjeux sociétaux et des attentes des franciliens**. Dès lors, l'expérimentation est le meilleur moyen pour identifier ces croisements.

L'innovation environnementale, par exemple, ne peut fonctionner que s'il y a **appropriation par le grand public**. Les appels à projets visant à l'expérimentation doivent donc permettre de mesurer les conditions de diffusion, c'est à dire la capacité des publics à s'en emparer, et développer des démarches itératives avec les usagers.

**En pratique**, les dispositifs envisagés, devront :

- **Offrir l'opportunité à des entreprises de tester de nouvelles offres** sur des champs porteurs d'innovation afin de leur ouvrir des marchés à des échelles plus grandes, la commande publique assumant une fonction de portage pré compétitive ;
- **Mettre à la disposition des entreprises des outils** allant du prototypage rapide à la mise sur le marché qui leur permettent de réduire et de mutualiser leur coût de développement innovant sur des marchés encore peu matures. Permettre aussi, sur au moins un territoire par département et grâce à l'ingénierie du Centre Francilien de

l'Innovation, à des entreprises de bénéficier d'audits sur leur potentiel d'innovation méconnu ;

- **Permettre à des territoires afin de diffuser l'innovation à leur tissu de PME, de s'intégrer à la cartographie francilienne de l'innovation** en se dotant de telles plateformes. En retour, les territoires offrent la capacité de tests à des populations impliquées. Cette démarche ne peut être engagée qu'avec une offre d'ingénierie à destination des collectivités susceptibles de les accompagner à positionner, bâtir et financer de tels dispositifs.

L'Île-de-France doit en effet devenir un véritable laboratoire des politiques publiques en faveur de l'innovation ouverte. Il s'agit là d'impliquer les utilisateurs et de prendre en compte les dimensions sociales et l'espace pour recevoir, transmettre et émettre l'innovation.

Ainsi que précise la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), l'objectif de la Région est de **mettre en relation les grands pôles d'innovation et l'ensemble des territoires de la Région**, particulièrement les territoires considérés « en difficulté », pour favoriser l'émergence de projets, permettant la diffusion de nouveaux produits et services .

C'est dans ces « gisements d'innovation » que l'on pourra observer les tendances et tester, à l'échelle, les produits de demain.

La Région encouragera donc la création de « **lieux d'hybridation** » (ou *living labs*), qui sont des espaces privilégiés où l'on expérimente en continu et où l'on teste de nouvelles idées ou technologies, en prise avec la réalité sociale et en interaction entre acteurs et territoires. La Région soutient, depuis 2011, ces lieux intégrés d'innovation par le biais d'appels à manifestation d'intérêt. **Cette action sera poursuivie et amplifiée, au regard du potentiel de développement économique qu'ils représentent.**

### **3. Le développement solidaire des territoires**

Les disparités sociales très profondes en Ile-de-France comme dans toute grande métropole se traduisent par des disparités territoriales particulièrement marquées, qui sont autant de freins à la cohésion sociale, au dynamisme et à l'attractivité de la région. Ce d'autant que les territoires sur lesquels résident les populations les plus fragiles sont également ceux où les atteintes à l'environnement et au cadre de vie sont les plus prégnantes. La notion de « territoire écologiquement prioritaire » sera donc mobilisée par la Région et contribuera à offrir aux entreprises des conditions d'implantation idéales sur l'ensemble du territoire.

En cohérence avec les objectifs du SDRIF, la Région souhaite concourir à un meilleur équilibre territorial que ce soit en favorisant son aménagement numérique, en augmentant le potentiel numérique, en approfondissant les **Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique**, mais aussi en développant une politique d'attractivité équilibrée ou en s'attachant à renforcer et développer les coopérations avec d'autres régions.

Toujours en cohérence avec les objectifs du SDRIF, la question des disparités territoriales, l'élaboration et le renforcement des Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique devront également être abordés au regard des développements territoriaux qui seront engagés dans le cadre du Grand Paris, et autour de la mise en œuvre du futur réseau de

transports Grand Paris Express, dans une démarche de coopération entre la Région, les collectivités concernées, les populations et les entreprises.

## 1. L'aménagement numérique au service de la performance durable

La responsabilité de la Région est d'accroître le potentiel numérique de son territoire dans un esprit de structuration et de mutualisation, en encourageant le déploiement des infrastructures de très haut débit et l'équipement des lieux publics.

En effet, la généralisation du très haut débit pour tous représente un enjeu industriel majeur pour notre pays, un levier pour la compétitivité des entreprises et surtout **un facteur essentiel d'aménagement des territoires** et de développement de nouveaux services innovants, tant pour les entreprises que pour les acteurs publics et les citoyens.

L'Etat a été jusqu'à présent particulièrement absent sur ce plan de l'aménagement numérique en Île-de-France alors même que la Région et les collectivités partenaires ont investi plus de 75 M€ au cours des cinq dernières années.

**La Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCoRAN)** actuellement en cours de préfiguration doit donc aboutir à un véritable « Plan du très haut débit (THD) pour l'Île-de-France » mobilisant tous les acteurs. Dans cette optique et dans l'hypothèse d'un engagement réel de l'État dans les opérations publiques, d'une part, et d'un respect par les opérateurs des engagements contractuels de desserte dans le cadre des opérations privées, d'autre part, la Région appuiera les projets THD dans une logique d'effet de levier de son action sur celle des collectivités infra-régionales.

## 2. L'approfondissement des Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique

L'action régionale intègre clairement cet enjeu de cohérence territoriale, notamment via le dispositif des « Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique », qui présente le double avantage de cibler géographiquement les financements de la Région et d'être des outils véritablement transversaux permettant une articulation avec d'autres démarches territorialisées, comme les Contrats de projets Etat-Région (volet GP3), les Contrats Urbains de Cohésions Sociale (CUCS), mais aussi les projets financés par des fonds européens FSE et FEDER dont l'appel à projet « In'Europe » lancé fin 2007.

- ✓ Les Pactes intégreront des actions relatives à l'entrepreneuriat dans les quartiers en difficulté, contribuant ainsi à leur redynamisation et leur intégration dans des dynamiques plus larges territorialement.

Conçus dans le SRDE 2006-2010 pour territorialiser l'action économique régionale, les Pactes incorporeront les nouvelles préconisations de la SRDEI, notamment sur la localisation des actions et des expérimentations en faveur de l'innovation sociale et l'implantation des « parcs industriels écologiques ».

- ✓ Il conviendra aussi de prendre en compte « **l'économie résidentielle** », qui vise, par opposition à l'économie de production, à stimuler l'économie du territoire dépendant de la présence de personnes disposant de revenus créés ailleurs (résidents travaillant à l'extérieur, retraités, touristes). Cette économie représente un vivier d'emplois et d'activités de proximité (particulièrement artisanales) qui participent pleinement au développement équilibré des territoires.

La Région favorisera, au travers des Pactes, le maintien et le développement de l'économie résidentielle dans les territoires.

- ✓ La création de « **pôles de coopération territoriaux** », véritables **pôles de compétitivité du développement durable**, peut constituer un facteur de l'attractivité du territoire francilien. Il s'agit de rassembler des acteurs sociaux et économiques (entreprises, représentants des salariés, laboratoires de recherche, établissements de formation, acteurs de l'ESS et du développement durable...) qui souhaitent nouer des partenariats ayant pour fondement l'utilité sociale de la production, le caractère non-délocalisable des emplois, la formation des compétences locales, les coopérations, les synergies économiques entre entreprises locales, etc.

Les « pôles de coopération territoriaux » seront mis en place au travers de l'actualisation des Pactes.

**Au sein de ces Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique, il faudra inclure le volet « innovation » afin de favoriser la mise en réseau des entreprises innovantes d'un même territoire. Ce réseau permettra de développer une véritable synergie des acteurs locaux.**

### 3. Un statut de métropole mondiale renforcé

La recherche d'un meilleur équilibre territorial va de pair **avec une politique d'attractivité susceptible d'accroître le dynamisme économique local et les créations d'emplois**. L'idée n'est pas tant de se positionner pour faire venir de la « richesse » de l'extérieur par tous les moyens, que de **valoriser le local pour construire un projet suffisamment dynamique et lisible afin de donner à ceux qui sont présents la résolution de se développer sur place et aux acteurs étrangers de s'implanter en Ile-de-France**.

Concrètement, cette orientation signifie de :

- ✓ Mettre en œuvre une **politique d'attractivité** plus ciblée et mieux coordonnée entre les différentes parties prenantes, en s'appuyant notamment sur l'ensemble des aménités économiques (qualité des infrastructures, des institutions, des ressources humaines) ;
- ✓ **Diversifier les cibles** : entreprises, mais aussi investissements en formation, en R&D, voire en équipement culturels ;
- ✓ **Encourager l'accueil et la mobilité des talents** confirmés ou potentiels (des marges de progrès importantes subsistent dans la diversification des profils et des origines des étudiants et des chercheurs étrangers) ; les régions les plus dynamiques (comme la Silicon Valley par exemple) sont celles qui parviennent à se positionner comme plaque tournante du savoir et de la création d'entreprises.
- ✓ Lancer un Appel à Projets annuel pour permettre à des jeunes pousses ou des PME étrangères positionnées sur les secteurs identifiés comme stratégiques pour l'Ile-de-France, de se rapprocher du marché francilien (rencontre avec des entrepreneurs du même secteur, avec des laboratoires ou des incubateurs, présentation des outils de financement disponibles...), par exemple au moyen d'une labellisation qui faciliterait leurs démarches d'implantation éventuelle ;
- ✓ **Développer les atouts de la région en matière de congrès et salons** (l'Ile-de-France est un leader mondial mais des infrastructures sont à améliorer).

#### 4. Des liens resserrés avec les régions françaises et européennes

La Stratégie n'est pas de « capter » les richesses, les projets et les talents au détriment des autres régions françaises. L'Ile-de-France doit appréhender son développement extra-territorial à l'international comme **au-delà de ses limites administratives** (dans le plus vaste espace, économiquement pertinent, du **Bassin Parisien**) en cherchant davantage de coopérations et de projets de développement communs.

Les ensembles interrégionaux comme le Grand Bassin Parisien constituent en effet des unités de référence à l'échelle européenne. A cet égard, des grands projets comme le Canal Seine-Nord, l'axe Seine vers le débouché portuaire du Havre, les lignes à grande vitesse renforceront l'accessibilité de ces territoires. **L'Ile-de-France doit donc penser son développement en lien avec les territoires limitrophes.**

Du point de vue de **l'innovation** par exemple, la politique régionale n'a de sens que si la R&D francilienne publique ou privée, est capable de s'ancrer dans des réseaux mondiaux. Les pôles de compétitivité franciliens l'ont bien compris et ont engagé des actions de développement à l'international.

De même, **la politique d'expérimentation de la Région pourra être étendue à des territoires non-franciliens**, notamment par le biais d'Appels à Projets, qui seront élaborés et lancés conjointement avec d'autres Régions.

Enfin, des **partenariats renforcés seront recherchés avec d'autres métropoles européennes** afin de promouvoir les échanges, les transferts d'expériences et de bonnes pratiques, en mobilisant davantage les programmes européens (de type Interreg, « Régions de la connaissance » dans le cadre du PCRD).

#### 5. Un développement local au service de la lutte contre les inégalités sociales

La promotion du développement local va de pair avec la stratégie de lutte contre les inégalités territoriales. Si cette dernière impose d'encourager particulièrement les projets bénéficiant aux quartiers les plus défavorisés, elle doit également s'inscrire dans une logique de relocalisation de l'économie.

Ainsi, en portant le projet d'un développement articulé autour de circuits courts, la Région facilitera l'émergence d'économies locales résilientes et créatrices d'emplois. Dans ce cadre, le Conseil régional encouragera la création ou le développement de réseaux d'entrepreneurs locaux. Le soutien pourra intervenir dans le cadre des Pactes ou dans des dispositifs plus spécifiques.

# UN PLAN D'ACTION : UNE INTERVENTION REPENSEE

Proposer une vision globale, mobiliser les acteurs publics et privés autour de cette ambition pour agir, tel est le premier rôle que doit assumer la Région en tant que coordonnatrice du développement économique.

## 1. Mobiliser les financements nécessaires

Le développement des PME-PMI renvoie également à la problématique **de leurs moyens financiers**. Si les PME françaises peinent à atteindre la taille critique, à investir, à se projeter à l'international ou à faire évoluer leur business model vers une plus haute exigence sociale et environnementale, c'est aussi faute de disposer des fonds propres suffisants (un problème encore plus prégnant pour les PMI), dans un contexte rendu d'autant plus restrictif par les effets de la crise.

Si la Région a déjà mis en place un certain nombre d'outils dédiés aux financements qui ont fait leurs preuves comme **le Fonds Régional de Garantie OSEO / Région, les fonds de prêt d'honneur comme Scientipole Initiative, les fonds d'investissements Cap décisif (pour l'amorçage) et Ile-de-France Capital ou encore PM'UP** (qui permet de subventionner des projets de développement), il convient désormais **d'amplifier significativement** cette action en lien avec la priorité industrielle et en tenant compte du contexte économique actuel.

Sans prétendre répondre à tous les besoins, la Région décide de déployer son action autour de **cinq axes prioritaires** :

1. La transformation du Fonds Régional d'aide à l'Innovation (FRI) en un Fonds Régional d'Innovation et de Conversion Ecologique et Sociale (FRICES), associé à la plateforme Paris Région Entreprises. Cette évolution se traduira, d'une part, par un renforcement des capacités budgétaires de ce fonds et, d'autre part, par une ouverture du dispositif d'aide à la maturation de projets (AIMA) à des entreprises traditionnelles engagées dans une démarche exemplaire de conversion écologique et sociale ;
2. Un renforcement de la garantie bancaire via un abondement supplémentaire du **Fonds régional de garantie OSEO, et de celui avec le SIAGI, au profit de l'artisanat**. Cette action en garantie, outre le fait qu'elle répond à un vrai besoin, a fortiori dans un contexte où les prises de risque bancaires sont réduites, offre l'avantage d'un effet démultiplicateur important (effet de levier estimé à 20) ;
3. La **montée en puissance des fonds d'investissement Cap Décisif et IDF Capital** conformément à la décision prise en septembre 2010 pour contribuer à l'amorçage et au développement des PME à fort potentiel d'innovation, ainsi que la création d'un Fonds de co investissement avec les Business Angels et celle d'un Fonds de retournement au bénéfice de PME ponctuellement en difficulté.

4. Le **renforcement des capitaux permanents des entreprises de l'ESS, au travers d'Equisol** ;
5. Une **contribution importante au renforcement des fonds propres des PME** pour leur permettre d'investir. En effet, les PME/PMI « traditionnelles » (20/50 salariés, positionnées sur des marchés matures, souvent de nature industrielle, manquent de capitaux longs, et ne disposent pas aujourd'hui d'une offre régionale adaptée. La Région se propose de les soutenir à travers la mise en place de **prêts participatifs et d'avances remboursables gérés en partenariat avec OSEO**.

**Ce choix du renforcement des fonds propres est aussi un moyen pour la Région de se positionner sur un appui structurel aux entreprises tout en engageant des dépenses qui ne soient pas à fonds perdus.**

**Cet engagement nécessite toutefois de mobiliser des ressources financières complémentaires** : si la Région compte mobiliser le plus efficacement possible les ressources et européennes disponibles, elle fait, en outre, le choix de lancer un **emprunt régional**.

La vocation de cet emprunt sera principalement de financer les quasi-fonds propres des PME franciliennes, en renforcement des interventions d'OSEO, et éventuellement de prendre des participations dans des fonds d'investissements privés orientés vers la RSE, pour faire émerger de nouveaux acteurs susceptibles d'agir en phase avec ses propres priorités tout en contribuant à la diffusion de ces normes dans les PME.

Dans un premier temps, il est prévu de lever **200 millions d'euros**, ce montant pouvant être réévalué ultérieurement en fonction du bilan de l'utilisation de cette tranche, et de la capacité dans le temps, de la Région à l'assumer.

Le portage de l'opération sera assuré soit en direct par la Région, soit par une structure extérieure, chacune de ces modalités offrant des avantages distincts qu'il conviendra d'évaluer plus précisément avant d'engager l'opération.

## **2. Reconfigurer les outils d'intervention**

### **2.1. Une plate-forme de services unifiée : « Paris Région Entreprises »**

Pour faciliter les démarches de développement et d'innovation des PME/PMI, la Région entend s'appuyer sur les ressources dont elle dispose au sein de ses organismes associés : **le Lieu du Design (LDD)** pour le design et la créativité ; **le Centre Francilien de l'Innovation (CFI)** pour l'innovation ; **l'Agence Régionale de Développement (ARD)** à travers sa vocation internationale, ses bureaux à l'étranger, son pôle « mutations économique » ; la future **Agence Régionale du Numérique (ARN)**, qui remplacera l'actuelle Artesi), pour la diffusion des TIC dans les entreprises.

**Ces ressources seront regroupées au sein d'une plate-forme d'ingénierie publique régionale « Paris-Région Entreprise », qui proposera un service unifié, global et « sans couture » d'accompagnement aux PME-PMI.**

«**Paris Région Entreprises**» proposera une expertise et un accompagnement personnalisés aux PME-PMI, en facilitant le lien avec les organismes de recherche publique, l'intégration d'une démarche « design », le développement numérique, le parcours résidentiel (sortie d'incubateur, projet de relocalisation...), le développement international (en Europe et/ou dans les pays de présence de l'ARD), l'expérimentation dans les territoires et la transformation écologique (dans une démarche complète d'analyse du cycle de vie de l'offre de l'entreprise et de responsabilité sociale et environnementale de son activité).

Paris Région Entreprises assurera un dialogue direct avec les entreprises. La plate-forme sera notamment en mesure de mobiliser des outils pour soutenir la conversion écologique des entreprises.

Les entreprises cibles seront prioritairement des PMI de plus de 20 salariés pour lesquelles les enjeux de l'innovation, du développement international et de la conversion écologique sont décisifs pour leur croissance, avec en ligne de mire l'objectif 2015 de développer 500 PME / PMI pour qu'elles franchissent le seuil de 50 salariés et de doubler le nombre d'ETI du secteur de l'industrie et des services aux industries.

Afin d'identifier ces PME / PMI, « **Paris Région Entreprises** » travaillera en réseau avec les filières, les pôles de compétitivité et les agences départementales de développement qui seront également des relais dans la mise en œuvre d'expérimentations territoriales (par exemple le Paris Région Innovation Lab ou PRIL, pour Paris).

« Paris Région Entreprises » travaillera de manière coordonnée avec les intervenants publics à vocation d'« **appui universel** » aux entreprises (les chambres consulaires, les services ou les organismes d'Etat en région- comme Ubifrance).

La plate-forme contribuera à la promotion des démarches inter-filières telles que les apports du design à l'ensemble des activités économiques. Elle participera à la conduite et à la mise en œuvre d'une politique de développement par l'expérimentation en lien avec les pôles de compétitivité, le PRIL (Paris Region Innovation Lab) et les agences locales tant pour la promotion de la démarche que pour l'accompagnement des projets. Elle sera partie prenante des appels à projets inter-filières et expérimentation.

Ces perspectives seront intégrées aux nouveaux contrats d'objectifs et de moyens (COM) des organismes associés, que la Région signera à compter de cet automne. Les modalités d'action de la plate-forme, y compris l'offre de services communs, seront précisés et formalisés pour la fin 2011. Des locaux seront recherchés en vue du regroupement des équipes sur un même site au plus tard fin 2012, avec pour objectif d'aboutir à un rapprochement institutionnel avant la mise en œuvre de la réforme territoriale de 2014. L'identité de chacun des acteurs, interlocuteurs reconnus et légitimes dans chacun de leurs domaines de compétences, devra être préservée au sein du rapprochement.

## 2.2. Une agence d'études et de prospective régionale

**L'efficacité de l'action publique impose de pouvoir s'appuyer sur des informations fiables,** actualisées en temps réel et conformes aux besoins des décideurs. L'Île-de-France se caractérise de ce point de vue par une forte densité d'opérateurs faiblement coordonnés entre eux, au risque de multiplier les doublons et les gaspillages. Forte de ce constat, la Région souhaite mettre en place rapidement une agence d'études et de prospective cumulant les fonctions de « **think tank** », **d'observatoire, de cellule de détection des mutations économiques.** Cette agence aura notamment pour fonction de :

- ✓ **Mener une réflexion stratégique et prospective** (identification des tendances lourdes et des faits porteurs d'avenir, susceptibles d'impacter le contexte économique et social et partant les politiques publiques) ;
- ✓ **Synthétiser de façon opérationnelle les travaux disponibles** sur le champ du développement économique et de l'innovation ;
- ✓ Identifier les sujets non traités et lancer en tant que de besoin des études ad hoc ;
- ✓ **Compiler et traiter les données disponibles sur l'économie régionale** ;
- ✓ Construire et alimenter les indicateurs nécessaires à la prise de décision de ses commanditaires (y compris **d'indicateurs alternatifs au PIB** de type IDH régionaux...) ;
- ✓ Intégrer une démarche **d'intelligence économique**, notamment au travers d'une cellule régionale associant les partenaires de l'écosystème régional ;
- ✓ Optimiser le suivi des **mutations économiques** pour aider à une prise de décision rapide et documentée de la part des acteurs publics concernés ;
- ✓ **Identifier les entreprises franciliennes stratégiques** c'est-à-dire à fort potentiel de croissance, leader sur leur marché ou encore détenant une technologie ou une compétence de référence, afin de disposer d'une vision partagée des atouts de l'Île-de-France et de pouvoir leur proposer **un accompagnement adapté** à leurs besoins ;
- ✓ Mener ou piloter une **veille systématique d'un certain nombre de régions** à l'échelle européenne et mondiale, identifiées sur la base de leur profil économique comparable à l'Île-de-France ou de leur dynamisme en matière d'innovation ;
- ✓ Développer une stratégie d'influence pour valoriser dans les agendas politiques et intellectuels internationaux les thèmes intéressant plus particulièrement l'Île-de-France ;
- ✓ Etablir des partenariats avec le monde académique sur les enjeux du développement économique local....

L'ambition est bien de mettre en place un outil réactif et opérationnel, susceptible de délivrer rapidement une information utile aux commanditaires que ce soit pour répondre à des besoins identifiés ou selon une logique d'alerte, en partant du principe que **l'information a une valeur stratégique pour la prise de décision publique et que la mutualisation des moyens en ce domaine produit des économies d'échelle substantielles.**

La Région se propose donc de **mutualiser dès la fin de l'année 2011 l'action de ses services et de certains de ses organismes associés (IAU – IDF mais aussi OREF et ARD) sur l'ensemble des sujets précités**, à travers une coordination renforcée de leurs travaux, une meilleure circulation de l'information et la mutualisation de certains outils. Sur ces bases, l'année 2012 permettra d'identifier le périmètre pertinent, la formule juridique adéquate, le budget nécessaire et la localisation idoine en vue de **la création d'une agence en bonne et due forme au début de l'année 2013.**

Cette agence aura vocation à être **ouverte à l'ensemble des partenaires intéressés**, que ce soit pour mieux articuler leurs feuilles de routes respectives et éviter les redondances entre leurs activités respectives ou pour y détacher -le cas échéant -certains de leurs agents et bénéficier ainsi de ses moyens et de sa visibilité.

## 2.3. Une nouvelle Agence Régionale du Numérique

En 1998, **ARTESI Île-de-France** s'est fixée comme mission de promouvoir le développement des usages et des services Internet au bénéfice des territoires. Son action est actuellement centrée sur des missions d'accompagnement en ingénierie des collectivités locales dans leurs projets numériques (web public, espaces publics numériques, téléservices, etc.) et de veille technologique sur les sujets sociétaux liés au numérique (e-tourisme, e-démocratie, e-santé, etc.). Ces missions étaient jusqu'alors tout à fait en phase avec les besoins territoriaux liés à la phase d'émergence des TIC au niveau local.

**Pour accroître le potentiel numérique de son territoire, la Région doit désormais mettre en place un outil doté de missions plus opérationnelles.**

Ainsi, la nouvelle Agence Régionale du Numérique, fruit de l'évolution de l'actuelle ARTESI, tout en maintenant sa fonction première d'observatoire, de support d'ingénierie et de centre de ressources, aura vocation à **devenir cette structure** d'animation de l'écosystème numérique et de mobilisation de publics au-delà de celui des collectivités locales

Elle aura notamment pour nouvelles missions :

- **d'assurer la visibilité régionale** sur de grands évènements d'impact international soutenus par l'institution ;
- **d'organiser des évènements régionaux** ou à destination des communautés d'acteurs régionaux (*barcamps*, rencontres territoriales, etc.) ;
- **de piloter la mise en œuvre de projets territoriaux innovants** (déploiement des *smart work centers*, réseaux sociaux locaux, EPN nouvelle génération, etc.) ;
- **d'aider à identifier les thématiques émergentes** liées aux usages numériques ;
- de préfigurer, à travers ses préconisations, l'amorçage de certains chantiers transversaux au sein de l'institution régionale ;
- d'organiser des concours ou trophées pour mettre en lumière les projets numériques innovants franciliens, en particulier les lauréats des appels à projets régionaux.

La transformation d'ARTESI Île-de-France en Agence régionale numérique devra être effective avant la fin de l'année 2011 sur la base d'un nouveau contrat d'objectif et de moyens retraçant en particulier les nouvelles missions de l'organisme, et présenté à l'automne de cette même année.

## 2.4. Une marque commune

Par rapport à d'autres grandes métropoles mondiales, Paris se positionne par défaut davantage comme ville romantique ou lieu culturel que comme métropole innovante ou acteur économique de référence.

Faute de référence commune, **chacun communique de façon désordonnée**. Les différents territoires et institutions, en ordre dispersé, vantent leurs mérites, leurs réalisations, la qualité de leur accueil... Cela conduit à un foisonnement de messages, de campagnes, de marques, de voyages promotionnels, de participations aux mêmes salons, de délégations qui se succédaient hier à Shanghai, demain à Venlo, Yeosu ou Milan..., et brouille l'image de l'Île-de-France, tout en consommant des moyens conséquents.

La SRDEI doit être l'occasion pour l'Île-de-France de déployer une politique commune et ambitieuse de promotion en s'appuyant sur les projets d'aménagement en cours et en valorisant des réalisations exemplaires afin de repositionner l'image économique et technologique de la région.

Pour mieux valoriser les atouts existants et renforcer une identité commune, il paraît essentiel de travailler collectivement à l'élaboration d'une marque commune qui puisse être déclinée par les entreprises, les organismes consulaires et les différents territoires de l'Île-de-France.

Le développement économique d'une région comme l'Île-de-France ne peut en effet s'envisager sans une stratégie de communication, de promotion et d'influence, susceptible à la fois de valoriser les acteurs locaux et d'attirer sur son territoire entreprises et talents.

L'enjeu est donc bien de créer **une marque de référence mondiale suffisamment visible et emblématique** afin que chacun s'y retrouve, et engendrer ainsi une dynamique collective, en gardant à l'esprit le fait que la diffusion d'une marque n'est pas qu'une action de communication mais aussi une création de valeur(s).

La marque est en effet un outil de développement économique qui doit synthétiser en une seule image trois dimensions : le territoire vécu par ses habitants, le territoire perçu par l'extérieur et le territoire voulu par ses promoteurs. Sa création doit donc être l'occasion de rassembler au-delà des seuls acteurs économiques ; la marque construite à partir d'un large travail de concertation, peut devenir l'expression d'un projet commun, vecteur de mobilisation à l'échelle régionale.

Son élaboration prendra du temps car elle impliquera de consulter des publics très divers. C'est à cette condition qu'elle sera véritablement appropriée par les acteurs locaux et les habitants de la métropole francilienne en général, contribuant à renforcer une identité métropolitaine commune.

La stratégie de promotion de cette marque devra être pensée d'emblée à l'échelle mondiale et selon une logique multi-supports. Elle prévoira également la création d'un site Internet dédié, valorisant la métropole francilienne à l'échelle mondiale ainsi qu'un réseau d'« ambassadeurs de la marque » dotés d'un extranet avec une newsletter dédiée. Enfin, pour faciliter son appropriation et sa diffusion en dehors de toute action de promotion institutionnelle, elle pourrait être rendue libre de droits pour les entreprises et les associations établies sur le territoire de la métropole francilienne.

**A une communication disséminée succéderait alors une communication harmonisée.**

## 2.5. Des aides économiques optimisées

La Région procédera à une revue de ses dispositifs d'intervention sur le champ du développement économique et de l'innovation. Ce faisant, elle ne fera que poursuivre un mouvement déjà initié par la refonte des dispositifs relatifs à l'innovation ou de « PM'up ». Une approche systématique est néanmoins indispensable pour :

- **s'assurer de la cohérence entre les dispositifs existants** et les priorités énoncées dans le cadre de la SRDEI ;
- **examiner si des regroupements sont possibles** dans certains cas afin d'améliorer la visibilité, d'accroître les moyens disponibles et de faciliter le pilotage, ainsi que la gestion administrative et financière, les trois dispositifs pivots devant être « PM'up », les Pactes pour le Développement économique, et les nouveaux Appels à Projets pour l'innovation ;
- **simplifier et harmoniser**, autant que faire se peut, les règles d'utilisation (formalités pour les bénéficiaires, délais de paiement, possibilité de rendre l'utilisation pluriannuelle des fonds plus souple,...
- **jeter les bases d'une grille de critères pertinente**, à la fois simple à mettre en œuvre mais valorisant significativement les enjeux sociaux et environnementaux promus par la Région ;
- **instaurer pour chaque dispositif des « pratiques d'évaluation »** se traduisant en obligations pesant sur les bénéficiaires des subventions et consistant à exiger que ceux-ci transmettent spontanément et régulièrement à la Région des informations précises relatives à l'impact de l'aide régionale sur l'emploi, la croissance ou l'accomplissement des objectifs de la structure visée (entreprise ou association).

Ainsi, toutes les interventions de la Région, directes ou indirectes, sous forme d'aides, de soutiens, d'accompagnements, de partenariats et de marchés dans le domaine économique seront en cohérence avec l'objectif de conversion écologique et sociale.

Plus particulièrement, elles respecteront des objectifs :

- environnementaux : réduction de l'empreinte écologique, protection de la biodiversité, sobriété en termes de consommations d'énergie et de ressources naturelles, insertion dans une optique de cycle de vie des produits ...
- sociaux, aux sens de la responsabilité sociale des entreprises : impact sur la société, lutte contre les discriminations, conditions de travail, qualité du dialogue social, politique d'insertion et de formation ...
- territoriaux, en donnant la priorité à des zones et quartiers en difficulté et aux projets intégrant une logique de circuits courts.

La Région n'apportera aucun appui, direct ou indirect, aux activités qui se trouveront en contradiction avec les objectifs de la SRDEI. Ainsi peuvent être exclues d'office les activités relevant des secteurs tels que l'armement, l'extraction des combustibles fossiles ou le nucléaire. Une attention particulière sera portée au secteur de la publicité.

Si nécessaire, les critères ci-dessus seront précisés dans le cadre des EGCES

**Ainsi, la norme « Haute Qualité Sociale » pourra être incluse dans « PM'up », par le biais de financements de prestations conseil pour aider les PME / PMI à accroître leur responsabilité sociale.**

Cette revue de dispositifs s'étendra sur la première année de mise en œuvre de la SRDEI et donnera lieu à une restitution en Conseil Régional à l'automne 2012, en amont du vote du budget.

Parallèlement, une réflexion sera engagée sur la pertinence de nouvelles formes de contreparties demandées aux entreprises, par exemple une participation aux bénéfices pendant une durée à définir, ce qui aurait l'avantage d'optimiser la dépense publique sur la base d'un projet partagé.

Cette redéfinition des dispositifs régionaux pourra être complétée, dans un contexte budgétairement très contraint pour l'ensemble des acteurs concernés, par un travail de coordination et de mise en cohérence de l'action publique portée par les collectivités infra-régionales et les organismes consulaires. Travailler conjointement à une clarification des rôles de chacun et à une mutualisation de ce qui peut l'être ne peut que faciliter la vie des entreprises franciliennes tout en générant une efficacité accrue. Des initiatives ont déjà été prises en ce sens qui méritent d'être poursuivies et collectivement renforcées. A ce titre une attention toute particulière devra être apportée aux aides à l'innovation dont le diagnostic préalable à la SRI a montré la faible lisibilité par les PME franciliennes.

## 2.6. Une Région exemplaire

La Région, ainsi que ses organismes associés, donneront l'exemple pour l'application des orientations et critères définis par cette stratégie.

La Région se fixera des objectifs ambitieux, au-delà de son Agenda 21 et en lien avec le Plan Régional pour le Climat, pour la réduction de son empreinte écologique : mise à niveau énergétique de ses parcs immobiliers et de ceux des établissements qu'elle finance ou appuie, plans de déplacements pour les personnels, recyclage, compensation des émissions, éco-critères pour ses achats, orientation des programmes de formation qu'elle finance... de même, la Région se montrera exemplaire sur le plan de la responsabilité sociale, qu'il s'agisse de lutte contre les discriminations, de lutte contre la précarité ou de santé/bien-être au travail.

## 2.7. Mobilisation des acteurs

La Région conduira sur la mandature une campagne de sensibilisation et de mobilisation des acteurs franciliens autour du projet de la Région, chef de file du développement économique en Île-de-France. Cette campagne répondra notamment à la conviction que la transition écologique et sociale ne se décrète pas d'en haut : elle appelle en particulier une adhésion de ces acteurs économiques déterminants, et à bien des égards moteurs de changement, que sont les consommateurs, les salariés, les usagers, les utilisateurs du parc immobilier – c'est-à-dire en définitive les citoyens.

Cette campagne sera au maximum interactive, enrichissant ainsi l'action régionale d'une dimension démocratique et citoyenne. Elle sera également un élément d'appropriation de la Stratégie régionale de développement économique et d'innovation et, partant, permettra le succès d'une éventuelle souscription publique visant à en assurer le financement. Elle contribuera enfin à renforcer l'image positive d'une Île-de-France, Eco-région.

## PILOTAGE – SUIVI - EVALUATION

La SRDEI doit pouvoir s'appuyer sur un système de pilotage à la hauteur de ses ambitions, ce qui suppose notamment :

- ✓ un dispositif de gouvernance qui offre leur juste place aux différentes parties prenantes ;
- ✓ un état des lieux préalable permettant de savoir précisément d'où l'on part, de phaser dans le temps les opérations et de concevoir l'outil de suivi de la SRDEI ;
- ✓ un système de suivi qui permettra de mesurer le degré d'atteinte des objectifs fixés tout en compilant l'information nécessaire aux évaluations ;
- ✓ des évaluations ciblées pour mesurer l'impact réel de certaines actions jugées prioritaires ainsi qu'une évaluation d'ensemble de la SRDEI (fin 2014).

Ce système de pilotage est en effet indispensable à une prise de décision éclairée, y compris le cas échéant pour mettre un terme à une politique publique inefficace ou aux effets contreproductifs et dégager de nouvelles marges de manœuvre financières.

### Le pilotage : une gouvernance partagée et responsable

La Région assumera pleinement ses responsabilités, que ce soit dans le pilotage des nouvelles structures mises en place, l'évolution de ses modalités d'intervention ou la défense des priorités et engagements affirmés dans ce document.

Elle conçoit toutefois sa position comme celle **d'un animateur au sein d'un réseau d'acteurs**. De ce point de vue, le pilotage de la SRDEI devra donc donner toute sa place aux différentes parties prenantes (agences de développement économique, organismes associés, direction régionale de l'INSEE, communautés d'agglomération volontaires, organismes consulaires et chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, services déconcentrés de l'Etat, partenaires sociaux, pôles de compétitivité, mais aussi bien évidemment des entreprises, qu'il s'agisse de grands groupes ou de PME, y compris étrangères...).

**Concrètement**, il sera créé un **comité de pilotage de la SRDEI**, présidé par le Vice-président en charge du développement économique, composé de membres de la commission du développement économique, d'élus locaux (leur réunion pourrait prendre la forme d'une « Conférence des exécutifs ») et les acteurs précités, pour confronter les points de vue sur la situation francilienne, mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, échanger les informations utiles à son déploiement efficace, identifier les mesures correctives éventuellement nécessaires et renforcer autant que faire se peut la cohérence des actions portées par les uns et les autres.

Ce comité de pilotage sera alimenté par les outils de suivi mis en place, les rapports d'activité des agences contribuant au développement économique et à l'innovation.

Ce comité de pilotage aura également pour rôle de contrôler l'usage des aides accordées par la Région aux entreprises, dans le cadre de la SRDEI. Son président pourra ainsi, à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, solliciter un avis des services régionaux quant au respect par tout bénéficiaire des engagements pris dans le cadre du dispositif de financement régional concerné, notamment au regard des critères que la Région s'engage à définir. Les membres du comité de pilotage seront, par ailleurs, destinataires prioritairement des bilans et évaluations des dispositifs d'aides régionaux, tels que décrits à la page 42 de la présente annexe

Il s'appuiera également sur une **conférence des financements** qui aura pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs financiers partie prenante, depuis OSEO et les différentes composantes de la Caisse des dépôts, jusqu'aux Business Angels et autres acteurs privés, les banques volontaires, la Banque de France, le pôle de compétitivité Finance Innovation (notamment dans sa composante Polinvest), des sociétés de gestion (y compris des fonds ISR), les représentants des organisations syndicales des salariés, des entreprises (Chambres de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat, organisations représentantes des employeurs) et des acteurs du secteur bancaire et financier, notamment dans les secteurs coopératifs et mutualistes.

Cette instance, sera notamment chargée :

- ✓ d'établir un diagnostic documenté des besoins de financement en Ile-de-France ;
- ✓ d'aider à la mise en œuvre d'outils adaptés aux besoins ;
- ✓ d'initier, négocier et mener à bien des actions conjointes avec de multiples organismes financiers, en particulier ceux invités à jouer un rôle de « partenaires pilotes » ou « témoins » ; travailler davantage dans le cadre de Fonds privés dotés d'équipes spécialisées, par exemple celles mises sur pied pour employer les fonds TEPA-ISF. Au sein de ces partenariats, avec éventuellement apports de fonds aux partenaires, seront valorisées la connaissance des entreprises, l'expertise et les compétences acquises par ces équipes, et leur aptitude au partenariat. ;
- ✓ de coordonner les actions avec des organismes tels que les Chambres de commerce, les représentations régionales de la CGPME, les pôles de compétitivité et les organismes associés de la Région ;
- ✓ de préciser les modalités selon lesquelles un recours à l'épargne publique pourrait être effectivement organisé ;
- ✓ de travailler à de nouveaux fonds ou dispositifs de financement, à fort effet de levier, visant, au-delà des mécanismes déjà envisagés, une réorientation plus significative des financements bancaires et financiers dans la région vers une logique de développement humain durable.

Parallèlement, s'ajouteront deux manifestations publiques, l'une à l'automne 2011 pour le lancement effectif de la SRDEI, l'autre en fin de mandature pour faire un premier bilan de la SRDEI.

Il convient également de prévoir l'examen des premiers résultats à l'automne 2012, pouvant amener à une révision à mi-parcours (soit début 2013), pour intégrer autant que de besoin les conclusions des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale.

## Le système de suivi

**En préalable à la mise en œuvre de la SRDEI, il s'agira de procéder à un état des lieux pour déterminer avec précision :**

- ✓ les ressources existantes (moyens financiers, structures existantes, dispositifs publics) ;
- ✓ les impacts attendus de la SRDEI, des nouvelles structures et des services de la Région ;
- ✓ les objectifs stratégiques devant être précisément poursuivis de manière pluriannuelle,
- ✓ les objectifs opérationnels devant faire l'objet d'un suivi annuel ;
- ✓ les indicateurs à mettre en œuvre afin d'assurer un suivi régulier de l'action de structuration des nouvelles structures, mais également de leurs actions

**Cet état des lieux permettra de clarifier les choix relatifs à la stratégie de mutualisation des ressources, structures et dispositifs existants**, la répartition des rôles entre moyens internes et externes, les évolutions à apporter aux conventions passées avec les organismes

mettant en œuvre certains dispositifs pour le compte de la Région ainsi que le système de suivi (contenu et procédures) à mettre en place. Ce système de suivi portera :

- ✓ D'une part sur les résultats obtenus par les actions des services et des structures externes (indicateurs de résultat classiques comme le taux de consommation des crédits par exemple, mais aussi innovants comme le rapport entre la production de biens et services et le niveau d'énergie consommée ou de déchets produit),
- ✓ D'autre part sur les leviers (mobilisation financière, coordination des actions des quatre agences, apprentissage organisationnel, etc.) Qui contribuent à l'atteinte des résultats.

Il permettra aux responsables opérationnels comme au comité de pilotage de disposer d'un tableau de bord annuel permettant de juger de l'état d'avancement de la stratégie, tout en constituant progressivement le matériau nécessaire à l'évaluation de la SRDEI.

Cet état des lieux sera également l'occasion d'établir le calendrier de la mise en œuvre de la SRDEI (y compris la mise en place ou la réorientation des missions des structures supports).

## L'évaluation

**Intervenant dans un univers mouvant et avec des moyens limités**, les collectivités publiques ont plus que jamais besoin de pouvoir mesurer objectivement les effets de leur action pour l'adapter en tant que de besoin et optimiser la dépense publique.

De ce point de vue, il est proposé de procéder à deux types d'évaluation :

- ✓ Des évaluations spécifiques, portant sur chaque dispositif et sur chaque outil de mise en œuvre de la SRDEI ;
- ✓ Une évaluation d'ensemble de la stratégie.

Les évaluations ciblées (dont la liste serait définie pour l'essentiel fin 2011) pourront se dérouler pour certaines pendant la période de mise en œuvre, à condition toutefois de laisser un temps suffisant aux dispositifs ou aux outils concernés pour commencer à produire des effets tangibles.

L'évaluation d'ensemble s'appuiera entre autres choses sur le dispositif de suivi décrit supra ainsi que sur les évaluations ciblées, avec pour ambition de répondre notamment aux questions suivantes :

- ✓ La pertinence de la SRDEI (ses objectifs sont-ils toujours en adéquation avec les besoins ?) et son efficacité (résultats par rapport aux objectifs) ;
- ✓ L'efficacité des actions conduites en interne et par les nouvelles structures (meilleure utilisation possible des ressources allouées par la Région en regard des résultats atteints) ;
- ✓ Son impact (effet économique et social global incluant les effets non explicitement visés dans la SRDEI mais induits par sa mise en œuvre),
- ✓ Son utilité (relation résultats/besoins),
- ✓ Sa cohérence avec les autres dispositifs et politiques (la formation, les transports, etc.).

Ces évaluations, confiées à des prestataires extérieurs pour des raisons d'indépendance, seraient communiquées à la Région et au comité de pilotage de la SRDEI, qui décidera des modalités de leur diffusion.

## PERSPECTIVES FINANCIERES

Les ambitions portées par la nouvelle Stratégie régionale de développement économique et d'innovation se doivent de trouver **une traduction budgétaire à la hauteur des enjeux** décrits. Toutefois, les contraintes qui pèsent sur les finances régionales et l'avenir incertain du contexte réglementaire de la décentralisation obligent le Conseil régional à agir en responsabilité et avec le souci permanent de l'efficacité.

A cette aune, **les perspectives budgétaires, identifiées dans le cadre de la SRDEI, s'élèvent à 906 M€ pour la période 2011-2014.**

Afin de soutenir la création et le **renforcement des PME-PMI franciliennes**, il apparaît ainsi nécessaire de mobiliser 456 M€ afin, en particulier, de renforcer le soutien aux fonds régionaux (323 M€), maintenir l'engagement de la Région au dispositif PM'up et aux plans filières (96 M€) et de consacrer l'engagement régional en faveur de l'économie sociale et solidaire (29 M€). Il est à noter qu'un engagement de 250 M€ a d'ores et déjà été délibéré par l'assemblée régionale dans le cadre du triplement annoncé des fonds d'investissement régionaux.

En matière de **valorisation du potentiel d'innovation**, le soutien à l'innovation ouverte (pôles de compétitivité, expérimentation, etc.) ainsi qu'à l'innovation technologique durable (aides à l'innovation responsable, aides à la maturation et à l'incubation, vie numérique, etc.) demanderait, en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la Stratégie régionale de l'innovation (SRI) et afin de développer un effet de levier pertinent, un engagement de la Région à hauteur de 229 M€ sur la période de référence.

Les enjeux liés au **développement solidaire des territoires** constituent la troisième priorité de cette stratégie régionale. A ce titre, ce sont 157 M€ qui pourraient être affectés à l'aménagement numérique (83 M€), le soutien à l'immobilier d'entreprises et à l'écologie industrielle (65 M€) ainsi qu'à la poursuite de l'action économique en direction des territoires porteurs de PACTE régionaux et des quartiers populaires (9 M€).

Enfin, la mise en œuvre de nouveaux **outils et services unifiés transversaux** (plate-forme Paris Région Entreprises, intelligence et veille économique, marque commune internationale, etc.) nécessiterait 65 M€ avec un objectif de mutualisation et de rationalisation des coûts induits à l'horizon 2014.

Ces perspectives financières nécessitent désormais d'être mises en conformité avec **les engagements pluriannuels du Conseil et les perspectives d'équilibre budgétaire à moyen terme de la collectivité régionale**. Aussi, leur mise en œuvre reste naturellement soumise à l'appréciation de l'assemblée régionale dans le cadre des prochains débats budgétaires.

## CONCLUSION

### **L'économie francilienne doit viser un nouveau cap.**

**Du schéma à la stratégie. Du dessin... au dessein.** Le trait doit aujourd'hui traduire une vision. Claire, compréhensible, entraînant... et juste : économiquement, écologiquement et socialement. En positivant et en regroupant ses forces dans le cadre d'une crise éprouvante qui impose d'investir avec la détermination de ceux qui veulent capter toute l'énergie des courants, du plus ténu au plus fort, et la transformer ensuite pour le bien de tous.

Ce nouveau modèle de développement est notre horizon. D'ici 20 ans, le monde aura entièrement changé. Cet horizon exige dès à présent de revoir entièrement nos façons de produire et de consommer, et de nous appuyer, pour être compétitifs, **sur le facteur humain et le respect de l'environnement.**

C'est cet horizon que vise la SRDEI, faisant le pari que des solutions existent pour améliorer l'emploi, mieux redistribuer les richesses, installer une croissance qualitative et sélective. **Des leviers existent pour engager d'autres manières de produire, pour encourager les innovations et les investissements, économiser l'énergie et les ressources naturelles plus efficacement.**

Dans ce défi majeur, l'Ile-de-France ne détient qu'une partie des solutions. Mais dans cette Stratégie, elle se donne des moyens pour se montrer novatrice et audacieuse, en organisant son action autour :

- ✓ **Du tissu des PME/PMI** qui a tant souffert ces dernières années, et qui a besoin qu'on l'aide, à la fois pour se redresser et se développer à court terme, et pour s'adapter à un monde qui change rapidement,
- ✓ **Du système francilien d'innovation**, pour le rendre encore plus à même de soutenir l'effort économique des PME/PMI et de diffuser, par l'expérimentation et l'exploration de nouveaux champs, l'innovation au plus près des territoires et de la population,
- ✓ **Des territoires**, que les dispositifs régionaux s'appliqueront à dynamiser pour que se réduisent le plus possible les inégalités en leur sein, en soutenant les territoires vulnérables, notamment pour y concrétiser l'ambition d'une véritable écologie industrielle, en favorisant l'économie résidentielle, en développant l'artisanat.

Si la Région Ile-de-France ne peut pas porter à elle seule cet enjeu, elle souhaite initier une dynamique collective par son exemplarité, la simplification de ses aides, la refonte de ses outils d'intervention, des moyens financiers accrus et la promotion d'une marque commune contribuant à une meilleure visibilité des atouts franciliens tant auprès de ses habitants qu'à l'international.

**Ensemble, jetons les bases d'une économie durable, dynamique et véritablement au service des Franciliens.**